



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

En l'absence du Président, M. Martini Urdaneta (Venezuela), vice-président, prend la présidence.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation au Kampuchea : rapport du Secrétaire général (fin)

1. M. BENKHIAL (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Ce qui m'incite à prendre aujourd'hui la parole sur la question à l'examen, c'est mon désir de réaffirmer les points suivants que le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a déjà fait ressortir au cours de la discussion portant sur le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs à cette session [34^e séance].

2. Premièrement, le gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea, qui contrôle la situation dans le pays et qui s'efforce, comme nous le savons tous, de surmonter les difficultés du peuple kampuchéen et de rebâtir ce qui a été détruit par le régime Pol Pot, qui a aussi ravagé l'économie du pays, est le seul gouvernement que nous reconnaissons en tant que représentant légitime du Kampuchea. Toute discussion de la situation au Kampuchea à laquelle ne participerait pas ce gouvernement représenterait une intervention intolérable dans les affaires intérieures du Kampuchea et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Une telle discussion ne pourrait mener à aucun résultat positif.

3. Deuxièmement, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'est efforcé d'empêcher la représentation de la République populaire de Chine pendant de nombreuses années, et le siège de la Chine a été occupé par un régime qui était un agent des Etats-Unis. A présent, le Gouvernement des Etats-Unis s'efforce de faire exactement la même chose à l'égard de la République populaire du Kampuchea, au moment même où les forces armées des Etats-Unis viennent d'envahir un petit Etat, la Grenade. Cette tentative est destinée à nous faire oublier ce qui se passe au Kampuchea.

4. Troisièmement, rester indifférent à la situation au Kampuchea ne saurait restaurer la paix à la région dans laquelle ce pays se situe et augmenterait les tensions et les meurtres dans cette partie du monde.

5. Le communiqué commun publié par le Viet Nam et la République populaire du Kampuchea, qui est une tentative visant à aboutir à une solution et à assurer le retrait des volontaires vietnamiens du Kampuchea, est un pas dans la bonne direction, dans la voie de la restauration de la paix et de la stabilité dans la région. C'est pour cette raison que nous appuyons ce communiqué commun.

6. Tels sont les points sur lesquels je voulais m'expliquer.

7. M. MONDJO (Congo) : Ce n'est pas de gaieté de cœur que la délégation de la République populaire du Congo se voit obligée d'intervenir dans ce « débat procès »

monté comme un spectacle par ceux-là mêmes qui s'efforcent à démontrer que le peuple vietnamien, hier victime de l'agression colonialiste et impérialiste la plus brutale et la plus injustifiée, est devenu aujourd'hui une espèce de représentant du diable particulièrement malfaisant. Un groupe de pays aux desseins mal définis entreprend à cet effet, depuis 1979, envers et contre tout, de nier l'effectivité du pouvoir exercé par le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea qui, sur les cendres du régime criminel de Pol Pot et autres Ieng Sary, a courageusement mis en œuvre un programme de reconstruction et de renaissance nationales. Pour ces censeurs, l'aide fraternelle du Gouvernement vietnamien au peuple du Kampuchea ne peut qu'être entachée d'équivoque, comme si ces délégations ne souhaitaient rien de moins que de voir se perpétuer le cauchemar que Pol Pot et ses sbires sanguinaires faisaient subir au vaillant peuple kampuchéen. A l'évidence, un tel procès ne peut aboutir qu'à des verdicts prémédités que l'on voudrait faire cautionner par l'Assemblée générale. Sinon, pourquoi faudrait-il procéder, comme nous y invite le projet de résolution A/38/L.2 et Add. 1, à une mobilisation entière des ressources de l'Organisation des Nations Unies pour entretenir une pseudo-conférence internationale au sein de laquelle le monologue embarrassé des adeptes de Pol Pot tient lieu de toute analyse équitable ?

8. A la vérité, le maintien de cette prétendue question du Kampuchea à l'ordre du jour constitue, de l'avis de ma délégation, une immixtion inadmissible dans les affaires intérieures d'un Etat Membre.

9. Par la confusion qu'une telle situation entretient, il est effectivement possible de réduire en velléités inaccessibles les principes sur lesquels repose la structure des relations internationales, principes qui ont notamment pour base le respect des différences, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et le droit reconnu à tous les peuples de choisir librement leur système politique, économique et social.

10. Hier réduit en esclavage et voué au génocide le plus barbare par Pol Pot, qui prétend aujourd'hui incarner les vertus d'une république pompeusement affublée du titre « démocratique », le peuple martyr du Kampuchea a accueilli en libérateurs les Vietnamiens dont l'aide efficace a effectivement permis de libérer le Kampuchea du sort hallucinant qui était le sien et de mettre un terme à l'aventure sanglante de Pol Pot. Bien entendu, ce dernier a beau jeu, dès lors, de se faire une nouvelle virginité politique en obtenant, en particulier, l'« absolu » des pays occidentaux, hérauts s'il en fut, de la défense des droits fondamentaux de l'homme et en exploitant de façon perfide le rayonnement international que pourrait encore avoir l'une de ses principales victimes, le prince Sihanouk, que l'on promène désormais de capitale en capitale. Mais toutes ces manœuvres n'abusent que leurs propres auteurs.

11. Tous les ans, devant cette assemblée, toutes les nations viennent clamer leur volonté de vivre en paix. Mais la paix est indivisible. Comment se convaincre de la sincérité de ces sonores professions de foi si, au moment

même où l'Assemblée générale s'interroge sur la pré-tendue question du Kampuchea, certains Etats, parmi les plus ardemment acquis au respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, s'avisent comme il y a quelques jours, à quelques heures de vol de ces lieux où se tient notre débat, de perpétrer une agression préméditée et inutilement sanglante que, de surcroît, rien ne justifie, contre un petit pays pacifique, sans défense, un Etat non aligné, Membre de l'Organisation des Nations Unies, la Grenade, qui vient d'être envahie par la superpuissance aéronavale nord-américaine, sous prétexte d'y assurer la paix et la « démocratie ». Nous vivons des temps chargés de menaces pour la survie de l'humanité. Les journaux rapportent que cette agression a causé de nombreuses victimes parmi les membres de l'assistance technique cubaine. Nous nous inclinons avec respect devant la mémoire de ces martyrs.

12. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que certains esprits électriques, faisant une fois de plus preuve d'amnésie sélective, tenteront de justifier l'injustifiable.

13. Ma délégation note avec satisfaction l'adhésion sans équivoque des trois pays d'Indochine à l'esprit et à la lettre de la Déclaration politique sur l'Asie du Sud-Est de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983 [voir A/38/132, annexe]. La République démocratique populaire lao, la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea ont déclaré solennellement leur volonté de vivre en paix avec tous leurs voisins, qu'ils invitent à entamer avec eux, sans préalable, des négociations approfondies en vue de la restauration de la paix et de la fraternité dans cette région.

14. Au lieu de quadriller le Kampuchea de sordides complots, les puissances occidentales doivent apporter leur contribution pour que la paix, le respect mutuel et la coopération soient rétablis en Asie du Sud-Est. Voilà pourquoi la délégation de la République populaire du Congo ne peut accepter le projet de résolution dont nous sommes saisis.

15. M. FERM (Suède) [*interprétation de l'anglais*]: Dans ses éléments essentiels, la situation existant au Kampuchea et autour de ce pays n'a pas changé depuis que cette question a été examinée par l'Assemblée il y a un an. Il existe une sorte d'impasse politique et militaire dont aucune des parties au différend ne semble être capable de sortir. Le peuple du Kampuchea continue à faire les frais de cette situation, victime de souffrances, de famine et de pertes en vies humaines résultant des combats. On l'empêche même d'être maître de son propre destin en tant que peuple.

16. Des centaines de milliers de civils kampuchéens continuent à vivre dans des camps le long de la frontière avec la Thaïlande, totalement à la merci de l'aide humanitaire fournie par l'intermédiaire des organisations internationales. Au cours de l'année écoulée, certains de ces camps frontaliers ont été l'objet d'attaques militaires qui n'ont fait qu'accentuer la précarité de leur situation. Le Gouvernement suédois condamne les attaques contre les réfugiés civils. Il est indispensable que les civils déracinés qui cherchent refuge au-delà de leur frontière nationale soient logés et soignés dans un endroit sûr, éloigné de tout champ de bataille, et qu'ainsi leur vie ne soit pas en danger. L'expérience a prouvé que les camps situés le long de la frontière ne répondent pas à ces conditions de sécurité. Afin d'épargner aux civils déplacés se trouvant le long de la frontière de nouvelles souffrances et de nouvelles épreuves et d'assurer leur protection en tant que réfugiés, il semble souhaitable de mettre à leur disposition

les centres d'accueil du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du moins pour les Kampuchéens déplacés qui le souhaitent.

17. La Thaïlande, en tant que pays hôte de milliers de Kampuchéens déracinés et privés de tout, devrait continuer à recevoir une aide internationale qui contribuerait à la soulager du lourd fardeau que lui imposent les événements du Kampuchea.

18. Le Programme d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen a toujours reçu l'appui substantiel de mon gouvernement. A maints égards, ce programme a connu un succès retentissant, néanmoins, le besoin d'assistance continue de se faire sentir. Le Gouvernement suédois reste convaincu que l'assistance internationale aux Kampuchéens qui souffrent — qu'ils vivent dans leur pays ou en dehors de celui-ci — doit se poursuivre. Les rapports qui nous sont parvenus récemment sur la situation alimentaire au Kampuchea indiquent qu'il existe des pénuries très graves dans certaines régions du pays. Etant donné les conditions critiques qui y règnent actuellement, il est crucial de poursuivre l'assistance humanitaire afin d'empêcher la famine et d'éviter que de nouvelles vagues de réfugiés en proie au désespoir ne déferlent vers la frontière.

19. Mon gouvernement continue d'estimer que le libre exercice par le peuple du Kampuchea de son droit à l'autodétermination constitue l'élément fondamental de toute solution politique juste au conflit. Le droit à l'autodétermination ne saurait être librement exercé sous l'occupation étrangère. Cela vaut pour le Kampuchea comme pour tout autre petit pays envahi par des pays plus puissants.

20. La Suède estime que, dans les circonstances actuelles, aucun gouvernement ne saurait être considéré comme le représentant légitime du peuple du Kampuchea.

21. Le Gouvernement suédois considère le dialogue qui se poursuit entre les gouvernements les plus directement intéressés comme étant l'élément le plus positif dans la situation actuelle. Le Viet Nam et les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] se sont déclarés disposés à étudier les diverses options possibles permettant de parvenir à une entente. Nous prions instamment toutes les parties intéressées de poursuivre le dialogue afin de jeter les bases d'une véritable négociation en vue d'aboutir à une solution politique concertée qui permette à nouveau au peuple du Kampuchea de choisir son propre destin.

22. Les efforts déployés par le Secrétaire général pour faciliter et encourager un tel dialogue ont le plein soutien de mon gouvernement.

23. M. SOLARZ (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Il est regrettable que l'Assemblée générale ait à se pencher une fois de plus sur le problème du Kampuchea, cinq années ou presque après l'invasion de ce malheureux pays par son voisin plus puissant, le Viet Nam.

24. Au cours de quatre sessions successives, l'Assemblée générale a demandé le retrait total des troupes étrangères du Kampuchea, le rétablissement du droit inaliénable du peuple khmer à l'autodétermination grâce à des élections libres, et la fourniture d'une assistance humanitaire au peuple du Kampuchea déraciné et privé de ses foyers du fait de l'occupation de son pays par le Viet Nam. Chaque année, une résolution sur le Kampuchea est adoptée à une écrasante majorité, qui prouve bien la préoccupation toujours plus profonde de la grande majorité des pays, alignés et non alignés, à l'égard du sort du Kampuchea et du peuple khmer.

25. Peu de pays dans le monde ont, au cours de ces dernières décennies, connu autant de souffrances que le Kampuchea. D'abord, une guerre civile y a fait rage depuis le moment où le prince Sihanouk a été renversé en 1970 jusqu'à ce que les Khmers rouges prennent le pouvoir au printemps de 1975. Puis, entre 1975 et 1979, le régime de Pol Pot, dans un acte sans précédent dans les annales de l'histoire humaine, s'est lancé dans une politique qu'un prêtre français, le père Ponchaud, en termes mémorables, a qualifiée d'« autogénocide » — l'assassinat d'un peuple par les siens. Jamais, depuis l'holocauste hitlérien où un tiers du peuple juif fut condamné et exterminé, le monde n'avait été témoin d'une chose pareille. Faisant de leur pays un Auschwitz asiatique, les Khmers rouges ont systématiquement assassiné et affamé 2 millions de personnes, selon les estimations, sur une population totale de 7 millions de personnes. Et, comme si cela ne suffisait pas, les Vietnamiens ont ensuite envahi le Kampuchea à la fin de 1978, obligeant des centaines de milliers de Kampuchéens à fuir leur pays et, appuyés par une armée d'environ 170 000 hommes, ils ont occupé le pays et l'occupent encore aujourd'hui.

26. Dans un effort visant à mettre un terme à ce long cauchemar de souffrances et d'occupation, les Nations Unies n'ont cessé de proclamer la nécessité — en fait, la nécessité absolue — pour ceux qui ont pris le contrôle de ce pays magnifique mais dévasté de quitter le Kampuchea et de laisser le peuple kampuchéen décider lui-même de son propre avenir.

27. En ce qui concerne mon pays, qu'il me soit permis de dire que, en dépit de divergences inévitables qui se produisent de temps en temps et sont dues à notre système démocratique de gouvernement entre le pouvoir exécutif et le Congrès sur des questions clefs de politique, en ce qui concerne cette question ces deux organes du gouvernement sont tout à fait unis. Il y a seulement trois jours, la Chambre des représentants à Washington a adopté à l'unanimité une résolution faisant sienne le projet de résolution que nous examinons ici aujourd'hui.

28. L'adoption de cette résolution par le Congrès, sans qu'aucune voix ne s'élève contre, montre bien le consensus très fort existant entre les deux partis dans notre pays, en faveur du retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et de l'autodétermination du peuple kampuchéen. Nous nous proposons de continuer à appuyer pleinement cet effort des Nations Unies pour résoudre le problème kampuchéen. Néanmoins, nous pensons qu'il est également important pour le Viet Nam de savoir que, s'il est prêt à retirer ses forces du Kampuchea, et lorsqu'il le sera, dans le contexte d'une solution pacifique du problème dans le genre de celle prévue par cette résolution, les Etats-Unis seront alors disposés à adopter une attitude tout à fait différente à son égard.

29. Malheureusement, la nécessité d'examiner et d'adopter, une année après l'autre, ces résolutions sur le Kampuchea relève de la politique obstinée de conquête et de colonisation militaires menée par Hanoi au mépris de l'avis collectif de la communauté internationale et en violation de la Charte des Nations Unies. C'est l'occupation illégale et persistante par le Viet Nam de son voisin, au mépris de quatre résolutions successives de l'Assemblée générale, qui affaiblit la sécurité de toutes les nations et est la source principale d'instabilité en Asie du Sud-Est. Nous supportons tous les conséquences de l'agression effrénée et persistante d'Hanoi.

30. C'est, bien entendu, le peuple kampuchéen qui souffre le plus de la politique pratiquée par Hanoi. Près de 230 000 civils khmers, campant le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, vivent dans la

crainte permanente d'attaques vietnamiennes. De janvier à avril de cette année, les forces vietnamiennes ont lancé une série d'attaques de grande envergure, appuyées par une artillerie lourde et des blindés, contre ces camps de civils. Des centaines de civils ont été tués ou blessés au cours de ces attaques et plus de 85 000 ont été contraints, pour des raisons de sécurité, de fuir en Thaïlande. On a même fait état d'atrocités commises par les troupes contre des civils. La communauté mondiale a été saisie d'horreur devant ces attaques qui ont été condamnées par les Etats-Unis et d'autres gouvernements. Le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies a demandé au Secrétaire général d'enquêter sur ces accusations d'atrocités commises par les troupes vietnamiennes d'occupation.

31. A cet égard, nous tenons une fois encore à remercier sincèrement le Secrétaire général et son représentant spécial pour l'aide humanitaire accordée au peuple kampuchéen, sir Robert Jackson, pour les efforts qu'ils ont déployés au nom du peuple khmer, arraché à son pays par l'invasion et la guerre. Le personnel de l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière, du PAM, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et de diverses organisations bénévoles continue sans relâche son travail afin d'apporter une aide d'urgence alimentaire et médicale au peuple kampuchéen, parfois dans des conditions dangereuses et hostiles dues aux attaques vietnamiennes. Il mérite les remerciements sincères et les félicitations de la communauté internationale. Nous nous devons également de rendre hommage aux membres de la communauté internationale qui n'ont cessé de soutenir les efforts accomplis pour venir en aide au peuple kampuchéen, grâce à leurs contributions à l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière et à d'autres institutions participant aux efforts de secours. Nous devons poursuivre ces efforts jusqu'à ce que le peuple kampuchéen qui se trouve le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande puisse rentrer sans crainte dans ses foyers. Mon gouvernement poursuivra ses efforts et espère que d'autres membres de l'Organisation des Nations Unies se joindront à nous pour garantir cette aide vitale et s'assurer qu'elle parvient bien aux Kampuchéens qui en ont besoin.

32. La répression vietnamienne contre les civils khmers est aujourd'hui encore plus évidente à l'intérieur du pays. Dans leur frustration face à l'appui croissant accordé à la résistance, les Vietnamiens ont pris de larges mesures restrictives de sécurité et lancé une campagne de pacification dans la partie occidentale du Kampuchea en mai et juin de cette année. D'après les témoignages de ceux qui ont fui, des centaines de villageois ont été arrêtés. On a recouru à la torture pour amener les personnes arrêtées à « avouer » qu'elles avaient appuyé la résistance. De nombreuses personnes arrêtées n'ont pas encore regagné leurs villages et certaines auraient été massacrées. Des milliers de Khmers, y compris les habitants de villages entiers, ont dû, en raison de cette action répressive, chercher refuge le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Ils ont fait état de violences, de tortures, de vols, de viols et d'autres abus commis par les troupes vietnamiennes, et ce sont là les actes d'une armée qui prétend protéger le peuple kampuchéen.

33. Ces mesures restrictives de sécurité se sont même étendues aux rangs du régime Heng Samrin. Des dizaines de fonctionnaires de moyen niveau ont été arrêtés ou appréhendés afin d'être interrogés sur leurs éventuelles sympathies avec la résistance dont on les soupçonnait.

Voilà qui montre bien que les Vietnamiens ne sont pas bien accueillis par le peuple kampuchéen. Malgré tous leurs efforts, même ceux qui ont été choisis pour leur prétendue loyauté sont soupçonnés par les Vietnamiens d'appuyer les efforts de la résistance. Le Viet Nam est en proie à une résurgence de plus en plus marquée du nationalisme khmer contre son occupation armée et le régime à sa solde.

34. Quelle sorte de régime Hanoi a-t-il créé ? En dépit de la propagande émanant d'Hanoi, le régime Heng Samrin ne bénéficie pas du soutien du peuple khmer. Il n'a pas de fonctionnaires loyaux pour administrer le pays. Les conseillers vietnamiens dominent l'administration civile, ce qui prouve bien l'incapacité du régime à fonctionner correctement. Les fonctionnaires de Heng Samrin n'agissent que sur ordre de leurs conseillers vietnamiens qui détiennent le vrai pouvoir. Le régime de Heng Samrin a récemment accepté la position du Viet Nam sur la délimitation de la frontière entre le Viet Nam et le Kampuchea, ce qu'avaient refusé tous les gouvernements kampuchéens antérieurs. Il ne s'agit pas là d'actes d'un gouvernement indépendant, mais d'un gouvernement contrôlé de l'extérieur.

35. Le simple fait qu'Hanoi soit obligé, près de cinq ans après son invasion, de maintenir une coûteuse armée d'occupation de 150 000 à 170 000 hommes au Kampuchea pour soutenir son régime fantoche met clairement en relief l'échec de Hanoi et du régime Heng Samrin. Le Viet Nam porte toute la responsabilité du maintien de la sécurité et de la défense du régime. Malgré une conscription grandissante, sa propre armée reste faible et inefficace, et connaît de nombreuses désertions. Sans la protection du Viet Nam, le régime s'effondrerait rapidement. En 1982, le Viet Nam a fait savoir qu'il retirait une partie de son armée. Mais il n'y a pas eu en fait de preuve d'un véritable retrait. Il est apparu simplement que le Viet Nam remplaçait des soldats qui avaient achevé leur service militaire et renforçait ses forces au Kampuchea en les remplaçant par des troupes fraîches.

36. Cette année, le Viet Nam a prétendu procéder à un nouveau prétendu retrait de troupes, mais là encore les éléments de preuve dont nous disposons indiquent qu'il n'y a pas eu réduction des forces armées vietnamiennes au Kampuchea. Ce deuxième prétendu retrait n'était qu'une réorganisation des forces d'occupation de Hanoi et faisait partie du renouvellement annuel des troupes. Hanoi a prétendu qu'il procéderait à de nouveaux retraits à l'avenir, en fonction de la situation du point de vue de la sécurité. Une telle politique unilatérale ne tient pas compte des intérêts légitimes de ses voisins, ni de ceux de la communauté internationale.

37. Hanoi voudrait nous faire croire que sa politique au Kampuchea a pour but de mettre le peuple khmer à l'abri des Khmers rouges. Or on sait fort bien que les rangs du client de Hanoi qu'est le régime de Heng Samrin sont remplis d'anciens fonctionnaires du régime honni de Pol Pot, y compris Heng Samrin lui-même et le Ministre des affaires étrangères, Hun Sen. Il y a là une double hypocrisie, puisque le Viet Nam a toujours appuyé les Khmers rouges avant et après 1975, alors que ce régime qui s'est rendu coupable de génocide était au pouvoir. Ce n'est qu'après que Hanoi soit entré en conflit avec le régime des Khmers rouges et l'ait renversé que le Gouvernement vietnamien a un peu tardivement condamné ses atrocités dans une tentative de se présenter comme le sauveur du peuple du Kampuchea.

38. La présence à l'Assemblée générale des représentants du Kampuchea démocratique montre que la communauté internationale n'acceptera pas un régime kampuchéen fantoche imposé par le Viet Nam. Les efforts faits

dans le passé par le Viet Nam pour contester les pouvoirs du Kampuchea démocratique ont été mis en échec par l'Assemblée générale à des majorités écrasantes. Cette année, le Viet Nam n'a même pas osé contester le droit du Kampuchea démocratique à être représenté ici. La formation en 1982 de la coalition khmère a permis d'inclure des groupes nationalistes dirigés par le prince Sihanouk et par l'ancien premier ministre Son Sann. Nous avons été impressionnés par la manière dont le peuple khmer a réagi devant les positions responsables adoptées par ces deux représentants respectés du nationalisme khmer.

39. D'autre part, au cours de l'année écoulée, des milliers de réfugiés ont fui les zones contrôlées par le Viet Nam pour rejoindre les non-communistes le long de la frontière. Les forces loyales au prince Sihanouk et à Son Sann, en nombre croissant, sont de plus en plus actives à l'intérieur du Kampuchea. Sous la direction de ces deux nationalistes dévoués, un nouvel espoir est né parmi le peuple du Kampuchea, ce qui contraste avec le choix terrible devant lequel se trouvait placé ce peuple entre un régime contrôlé par le Viet Nam ou un retour des Khmers rouges. Nous nous félicitons de leur présence à l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale ne peut que tirer profit de leur participation et de l'occasion qui lui est offerte d'entendre la véritable voix du nationalisme khmer.

40. A l'origine, le Viet Nam a justifié son invasion du Kampuchea en prétendant qu'il voulait protéger les Kampuchéens contre eux-mêmes. Maintenant, les Vietnamiens prétendent que s'ils occupent le Kampuchea, c'est parce qu'ils ont décelé une menace venant de la Chine. Ces prétextes faciles et transparents pour justifier l'agression ne sauraient cacher un fait évident, à savoir que depuis 30 ans Hanoi a tenté de dominer toute l'Indochine.

41. Depuis la dernière fois que l'Assemblée générale a examiné la situation au Kampuchea, nous avons commencé à recevoir la nouvelle inquiétante d'une immigration vietnamienne massive au Kampuchea avec, semble-t-il, l'appui de Hanoi et des autorités du régime de Heng Samrin. Des documents du régime Heng Samrin contrôlé par le Viet Nam et les nouvelles apportées par les réfugiés montrent que des milliers de civils vietnamiens s'installent maintenant au Kampuchea dans le cadre de ce qui semble être un plan délibéré à long terme conçu par Hanoi pour modifier la constitution démographique de la nation kampuchéenne. Les nouvelles fournies par les réfugiés indiquent que des fermiers vietnamiens, des pêcheurs et des commerçants remplacent les Khmers dans les régions agricoles riches, dans les zones de pêche, de même que sur les marchés. Le régime de Heng Samrin a reconnu l'existence de directives qui semblent refléter son appui officiel à cette immigration vietnamienne massive.

42. Cette immigration, lorsqu'elle est assortie des modifications imposées par le Viet Nam à l'administration kampuchéenne et à la société khmère, nous amène à nous interroger sérieusement sur les intentions véritables d'Hanoi au Kampuchea. Le Viet Nam est souvent présenté dans la mythologie khmère comme un crocodile essayant d'avaler son voisin plus faible. Les tentatives du Viet Nam pour coloniser et absorber le Kampuchea suscitent des craintes parmi les Kampuchéens quant à leur existence future, pour ne pas parler de l'indépendance de leur pays.

43. Les coûts que, pour le Viet Nam, représente la guerre étrangère, sont élevés. Hanoi est en dissension avec la Chine. Il est tenu à l'écart par ses voisins de l'ANASE et isolé de la communauté internationale. Le Viet Nam, dont le revenu par habitant est inférieur à 200 dollars, entretient la troisième armée du monde en effectifs. Le

fardeau de ce lourd appareil militaire et les coûts des aventures militaires de Hanoi retombent sur les fermiers, les travailleurs et les conscrits vietnamiens dont un grand nombre continuent de risquer quotidiennement leur vie comme « réfugiés de la mer », essayant de trouver la liberté plutôt que de rester au Viet Nam. L'aide soviétique, qui dépasse 1 milliard de dollars par an, soutient l'effort de guerre vietnamien, mais accroît la dépendance d'Hanoi par rapport à Moscou. Le Viet Nam s'enlise au Kampuchea et nous espérons qu'éventuellement cette situation convaincra les dirigeants d'Hanoi qu'ils ne peuvent asservir le peuple kmer. L'isolement politique vis-à-vis de l'étranger, la détérioration économique intérieure et une prise de conscience toujours plus grande du prix qu'il faut payer pour "appui soviétique, en sacrifiant sa propre indépendance historique, amèneront finalement Hanoi à comprendre qu'une solution politique globale du problème du Kampuchea est à long terme dans son propre intérêt.

44. La porte d'un règlement juste et équitable reste ouverte. Les cinq pays membres de l'ANASE ont poursuivi une politique souple et altruiste à cet égard. Sous la direction de l'ANASE, les résolutions de l'Assemblée générale sur le Kampuchea et la Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue en juillet 1981, ont permis d'établir la base d'un règlement politique global du problème du Kampuchea fondé sur le retrait complet des forces étrangères, le rétablissement de l'autodétermination des Khmers grâce à des élections libres sous le contrôle des Nations Unies, et également sur la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea. Tous les éléments constitutifs d'un règlement sont en place. Un tel règlement répondrait aux intérêts essentiels de toutes les parties intéressées et rendrait au peuple du Kampuchea son droit d'être maître de son propre destin.

45. Personne, mais surtout pas le peuple du Kampuchea, ne souhaite voir revenir au pouvoir les responsables des atrocités de la période 1975 à 1978. Si le Viet Nam hésite à se retirer, parce qu'il craint que s'il le faisait les Khmers rouges ne reviennent à Phnom Penh, nous pouvons lui répondre que la résolution prévoit un mécanisme conçu précisément pour éviter une telle éventualité.

46. Une occasion nouvelle s'offre au Viet Nam. La paix est maintenant à sa portée. En acceptant de se retirer du Kampuchea, conformément aux dispositions des résolutions, le Viet Nam peut rendre possible l'autodétermination du peuple du Kampuchea tout en protégeant simultanément ses intérêts légitimes en matière de sécurité.

47. Mais force nous est de constater que le Viet Nam, au contraire, n'a cessé d'essayer de renforcer sa mainmise sur le Kampuchea par des activités militaires, pour donner un caractère légitime au régime qui est à sa solde et pour semer la confusion dans l'opinion internationale par de prétendus retraits de troupes et la demande de discussions sur la création d'une zone de paix en Asie du Sud-Est. A cause de tout cela, la cause véritable de l'instabilité et la menace réelle à la paix dans la région — à savoir l'occupation persistante du Kampuchea par le Viet Nam — sont négligées.

48. Les pays membres de l'ANASE ont récemment présenté un « Appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea » [A/38/441]. Cet appel exhorte Hanoi à manifester son véritable désir de paix en s'engageant à procéder à un retrait échelonné de ses forces du Kampuchea, en fonction d'un calendrier qui serait arrêté dans le cadre des négociations. Cette proposition, qui va dans le sens des principes arrêtés par la Conférence internationale sur le Kampuchea, peut être acceptée par des

gouvernements raisonnables qui souhaitent véritablement sauver la nation du Kampuchea et aider à son redressement. Cette proposition permettrait d'aboutir à un Kampuchea libre et neutre ne faisant peser de menaces sur aucun de ses voisins et respectant les droits fondamentaux de tous ses citoyens. Les dirigeants de Hanoi devraient saisir cette occasion de règlement.

49. Un tel règlement permettrait au peuple khmer, avec l'aide de la communauté internationale, y compris les Nations Unies, de passer à la tâche de la reconstruction de son pays. Le relèvement du Kampuchea ravagé par la guerre, la famine, le génocide et l'agression étrangère constitue une œuvre de grande envergure qui demandera beaucoup de temps. Rétablir la paix au Kampuchea est toutefois une tâche qui pourrait être accomplie plus rapidement. Cela mettrait aussi un terme à l'isolement international du Viet Nam, rétablirait la liberté d'action et la dignité du Viet Nam et lui permettrait de commencer à panser les plaies de 40 années de guerre et de relever les conditions de vie du peuple vietnamien. Tout ce qu'il faut pour ce faire, c'est un pas vers le compromis et la justice. Le monde, et en particulier le peuple du Kampuchea qui a enduré tant de souffrances et connu de telles tragédies, attend du Viet Nam qu'il fasse ce seul petit pas vers la paix.

50. M. SHUSTOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Une fois de plus, l'Assemblée générale, délaissant ses tâches essentielles qui consistent à étudier les problèmes fondamentaux du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est obligée de s'engager dans une discussion artificielle sur la situation au Kampuchea. On s'efforce d'obliger les Nations Unies à étudier la situation intérieure et la politique étrangère du Kampuchea, et ce n'est jamais qu'une tentative nouvelle de se servir de l'autorité de cette organisation pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, la République populaire du Kampuchea. Une telle discussion est d'autant plus illégale qu'elle a lieu dans des circonstances où le peuple du Kampuchea se voit dénier le droit de parler aux Nations Unies puisqu'il n'y a pas de représentants.

51. A un moment où la situation dans le monde devient dangereusement tendue et exacerbée, à la suite de la politique militariste agressive des Etats-Unis d'Amérique et de certaines autres puissances occidentales, le tintamarre de provocation autour de la prétendue « question du Kampuchea » n'est autre chose qu'un moyen auquel on a recours pour induire en erreur l'opinion publique internationale et détourner l'attention des Nations Unies de problèmes d'importance vitale qui consistent à prévenir une catastrophe nucléaire et à garantir la paix et la sécurité de tous les peuples. C'est pourquoi, entre autres raisons, la délégation soviétique s'est opposée à l'inscription de la question à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale.

52. Nous faisons pleinement nôtre la position adoptée par le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea qui estime que la discussion qui a lieu en ce moment à l'Assemblée générale constitue une violation inacceptable de la souveraineté de son pays. Nous appuyons également de la manière la plus ferme le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea quand il exige que les personnes qui prétendent représenter un « Kampuchea démocratique » inexistant soient chassées de l'Organisation. En effet, ces personnes ne représentent rien, sinon les partisans de Pol Pot et les forces réactionnaires khmers qui ont été rejetés par leur propre peuple et qui complotent pour que le peuple du Kampuchea tombe dans les oubliettes de l'histoire. Le régime de génocide qui a entraîné la disparition de plus

de 3 millions de citoyens innocents du Kampuchea n'a pas place à l'Organisation des Nations Unies. Le seul représentant légitime du peuple du Kampuchea est le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea; il est le seul à avoir le droit de prendre la parole et de voter au nom du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres instances internationales.

53. Si quiconque veut vraiment savoir ce qui se passe aujourd'hui au Kampuchea il l'apprendra en prenant connaissance de divers documents, y compris des documents de source occidentale. Il apprendra ainsi qu'après les bombardements barbares par l'aviation militaire américaine, après plusieurs années de gouvernement par le régime fantoche antipopulaire de Lon Nol et après le génocide sanglant de la dictature de Pol Pot, le peuple du Kampuchea a enfin repris la voie de la reconstruction.

54. Alors que précédemment la population était menacée d'extermination et que sévissait la menace de la famine, une vie pacifique et constructive a été rétablie. Ceux qui ont visité le Kampuchea ou entendent le faire constateront que, dans ce pays, les paysans ont repris leur travail à plein temps. Ils ont commencé à cultiver 130 000 hectares de terres qui avaient été abandonnés par les partisans de Pol Pot. En quatre ans, le cheptel bovin est passé à 1 400 000 têtes. En 1982, on a pêché quelques 70 000 tonnes de poisson et la population est approvisionnée en fruits et légumes.

55. Des centaines d'entreprises industrielles, communales et artisanales ont recommencé à travailler; les communications, les transports et les services postaux ont été rétablis. Le système d'enseignement et les services sanitaires fonctionnent à nouveau avec succès. Au Kampuchea, un citoyen sur quatre fréquente maintenant l'école. En 1983, 1 600 000 enfants kampuchéens étaient scolarisés. Cinq institutions d'enseignement supérieur ont à nouveau ouvert leurs portes dans le pays. Des livres et des journaux sont publiés, et les institutions culturelles et les théâtres ont repris leurs activités.

56. L'Etat garantit la liberté du culte. Les manifestations nationales de masse ont repris sur le sol du Kampuchea, symbolisant le processus de renaissance de la culture du Kampuchea auquel participe toute la population: jeunes, adultes, hommes et femmes. C'est à Phnom Penh que l'on peut prendre de façon encore plus remarquable le pouls de cette vie nouvelle, car c'est le centre politique et culturel du Kampuchea et parce que cette ville occupe une place méritée parmi les capitales des pays de l'Indochine et de l'Asie du Sud-Est.

57. L'orateur qui m'a précédé a dressé un tableau sinistre de la vie au Kampuchea, à l'heure actuelle. Ce n'était que mensonges et falsifications du début jusqu'à la fin de son discours. Je prie les membres de ne prêter aucun crédit à ses paroles. Elles ont été prononcées par le représentant d'un gouvernement qui, plus que tout autre dans le monde, a engendré le malheur, la souffrance, la mort et la destruction aux peuples de l'Indochine, y compris le peuple du Kampuchea. Ces paroles ont été prononcées par le représentant d'un pays qui a utilisé le napalm et des substances chimiques nocives pour exterminer des millions de Lao, Kampuchéens et Vietnamiens. Si le gouvernement de ce pays avait quelque conscience, son représentant n'aurait pas employé de tels mots à cette tribune.

58. Cela fait presque cinq ans qu'a été créée la République populaire du Kampuchea et l'opinion publique mondiale a eu la possibilité de se convaincre de la stabilité qui règne chez les autorités populaires au Kampuchea et de la confiance que la population place en elles. Dans ce pays, il est de notoriété publique que des élections démocratiques ont eu lieu à l'Assemblée nationale.

Une constitution a été adoptée, et les organes de l'autorité d'Etat mis en place remplissent avec succès leurs fonctions tant dans la capitale que dans les localités. Ils sont certes en proie à des difficultés considérables sur la voie de la reconstruction nationale, mais ils les vaincront.

59. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea mène une politique humanitaire à l'égard des réfugiés et est disposé à faciliter leur rapatriement. Il a déclaré que les Kampuchéens qui avaient été amenés à commettre des actes nuisibles contre le peuple de leur propre pays et l'avaient fui, avaient désormais la possibilité de devenir des citoyens à part entière du Kampuchea s'ils retournaient volontairement dans le pays et respectaient sa constitution.

60. Sur le plan international, la République populaire du Kampuchea appuie constamment, en tant que pays non aligné, les relations de bon voisinage et de coopération avec les Etats voisins, le renforcement de la paix et de la sécurité dans la région et à travers le monde ainsi que de l'indépendance nationale, de la démocratie et du progrès social.

M. Illueca (Panama) prend la présidence.

61. Il est regrettable qu'une fois encore l'Assemblée ait été entraînée dans une discussion dont les vrais instigateurs espèrent utiliser les Nations Unies pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, la République populaire du Kampuchea. Pour ce faire, on avance la thèse selon laquelle le renversement par le peuple kampuchéen du régime sanguinaire de Pol Pot, Ieng Sary et Khieu Samphan et l'avènement d'un pouvoir populaire du Kampuchea constituent une menace pour la sécurité de la Thaïlande et d'autres pays membres de l'ANASE ainsi qu'une source de tension en Asie du Sud-Est. Ce faisant, on défend le régime de Pol Pot, on passe sous silence les crimes commis par ce régime contre le peuple kampuchéen et contre l'humanité et on masque un fait évident, à savoir que le peuple kampuchéen, en mettant fin au génocide organisé par ce régime, a exercé son droit à la vie. Et tout cela a lieu dans l'enceinte même d'une organisation qui a condamné le génocide en tant que crime odieux contre l'humanité.

62. La cause profonde de la tension en Asie du Sud-Est, aujourd'hui comme hier, est l'ingérence de forces étrangères dans les affaires de la région. Les déclarations, lors du débat général de cette session, du Vice-Président du Conseil des Ministres et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, M. Sipaseuth [20^e séance], et du Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, M. Nguyen Co Thach [24^e séance], l'ont prouvé avec pertinence. Dans leurs efforts pour regagner les positions qu'ils ont perdues à la suite de la victoire des peuples du Laos, du Viet Nam et du Kampuchea au cours de leur lutte de libération nationale, les forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme s'efforcent par tous les moyens de faire obstacle à l'édification d'une vie nouvelle, pacifique dans ces pays, poursuivent une politique de division à l'égard des pays de la région et provoquent des affrontements entre eux. Nous ne pouvons qu'être alarmés devant les plans des Etats-Unis pour intégrer les pays membres de l'ANASE dans leurs plans militaires stratégiques et la militarisation de ce groupe, grâce au soutien actif des Etats-Unis.

63. Dans l'arsenal des moyens mis en œuvre contre les pays de l'Indochine, on recourt non seulement à des mesures coercitives sur les plans politique, diplomatique et économique, mais aussi à la guerre psychologique, à des provocations armées et à des actes subversifs destinés à déstabiliser ces pays.

64. Telle est la vérité qui apparaît une fois que l'on a opéré un tri dans toute la rhétorique entendue à cette tribune des Nations Unies à propos du respect de la souveraineté du Kampuchea, du droit du peuple kmpuchéen à l'autodétermination et d'un règlement politique du problème kmpuchéen. Même l'aide humanitaire apportée, en particulier sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, sert à soutenir les Polpotistes ainsi que d'autres réactionnaires khmers et leurs bandes armées, qui se sont réfugiés en Thaïlande et qui, grâce à la connivence et à l'aide des autorités thaïlandaises, se livrent à des raids sauvages contre la République populaire du Kampuchea.

65. On ne saurait ignorer que les milieux dirigeants des pays membres de l'ANASE participent activement à cette croisade anti-communiste. Ils ont consacré énormément de ressources et d'énergie pour maintenir à flot le problème inexistant du Kampuchea et font des efforts dignes d'une meilleure cause pour entraver la renaissance nationale du Kampuchea. Ils n'ont d'ailleurs pas perdu l'espoir de modifier la structure sociale du Kampuchea et d'imposer au peuple kmpuchéen une coalition composée de Polpotistes et d'autres réactionnaires khmers.

66. La politique utopique et myope de ceux qui ont demandé l'inscription de la question du Kampuchea à l'ordre du jour de l'Assemblée générale se reflète dans leur projet de résolution. Il n'est pas difficile de se rendre compte que si les dispositions fondamentales de ce projet de résolution étaient adoptées, le Kampuchea se verrait une fois encore condamné au chaos, au bouleversement, aux effusions de sang et à la misère, qui affecteraient toute la région. C'est justement en accédant aux exigences concernant le retrait unilatéral des volontaires vietnamiens du Kampuchea que l'on donnera ainsi carte blanche aux partisans de Pol Pot et à leurs protecteurs. C'est à quoi précisément vise le projet de résolution. Si de telles dispositions étaient appliquées, les bandes armées de la clique polpotiste, que l'on reconnaît actuellement à l'Organisation des Nations Unies comme le gouvernement légal, auraient le droit de retourner au Kampuchea. Il ne fait aucun doute que les Polpotistes s'efforceraient de prendre leur revanche et d'imposer à nouveau au peuple kmpuchéen le génocide, outre le fait que le régime mènerait à nouveau une politique cruelle d'agression contre les Etats voisins de l'Indochine. Chacun doit saisir le caractère inadmissible d'une telle situation.

67. Il n'y a aucune justification pour affirmer, comme les auteurs du projet de résolution le font, que la cause de la tension en Asie du Sud-Est réside dans la présence de troupes vietnamiennes au Kampuchea. Le Viet Nam et le Kampuchea ne cherchent pas à porter atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des pays voisins membres de l'ANASE. Comme de hauts dirigeants de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea l'ont souligné dans une déclaration faite lors de leur conférence au sommet tenue à Vientiane les 22 et 23 février 1983 [A/38/98, annexe II], les volontaires vietnamiens se retireront du Kampuchea quand la menace extérieure dirigée contre la République populaire du Kampuchea aura disparu, quand le territoire de la Thaïlande ne servira plus de tremplin aux activités subversives menées contre la République populaire du Kampuchea et quand on aura mis fin à l'appui et à l'assistance apportés aux troupes de Pol Pot ainsi qu'aux autres réactionnaires khmers. Comme on le sait très bien, à la suite du premier retrait d'un groupe de volontaires vietnamiens en 1982, il y a eu en mai de cette année un autre retrait partiel ordonné de volontaires vietnamiens du Kampuchea. On a annoncé

qu'au fur et à mesure que les conditions s'amélioreraient le retrait des unités de volontaires vietnamiens se poursuivrait. Ces faits témoignent clairement de la nature temporaire de la présence des volontaires vietnamiens au Kampuchea. Il est également bien connu que ces décisions prises par le Gouvernement vietnamien sont sérieuses et seront scrupuleusement appliquées.

68. Pour créer la détente dans l'Asie du Sud-Est et pour établir des relations normales, mutuellement profitables, entre les Etats de la région, nous devons œuvrer, non pas en faisant adopter par l'Assemblée générale des résolutions unilatérales qui sont profitables aux uns mais sont rejetées par les autres. Nous n'y réussirons pas non plus en inventant de faux problèmes et en nous ingérant dans les affaires des pays de la région. Les problèmes de la région peuvent et doivent être résolus grâce au dialogue entre les pays de cette région. Toutefois, il ne peut être question de négociations internationales en ce qui concerne la structure interne du Kampuchea et la situation dans ce pays; c'est là l'affaire des Kmpuchéens eux-mêmes.

69. Les pays indochinois ont souvent fait des propositions précises aux Etats membres de l'ANASE. Les 19 et 20 juillet 1983, les Ministres des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, de la République populaire du Kampuchea et de la République démocratique populaire lao, à l'occasion de leur septième Conférence, tenue à Phnom Penh, ont à nouveau fait un nombre de propositions constructives permettant d'entamer le dialogue dans la région [voir A/38/316]. Ils ont notamment proposé, en tant que base de dialogue avec les pays membres de l'ANASE, la Déclaration politique adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983.

70. A cet égard, le premier Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Gromyko, le 20 septembre de cette année, au cours d'une réception en l'honneur du Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, M. Hun Sen, a dit que

« l'amélioration du climat politique en Asie du Sud-Est est encouragée par la politique poursuivie par la République populaire du Kampuchea, de concert avec la République socialiste du Viet Nam et la République démocratique populaire lao, afin de transformer cette région en une zone de paix et d'établir le dialogue entre les pays d'Indochine et les Etats de l'ANASE. Nous appuyons cette politique. »

71. La manière positive dont les pays de l'Indochine abordent la question a été reflétée de façon convaincante dans la position en quatre points présentée par le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam lors de la 24^e séance de la présente session. Quiconque désire voir s'instaurer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est ne peut manquer d'approuver cette position raisonnable et réaliste.

72. L'Union soviétique est convaincue que l'élimination de la tension en Asie du Sud-Est et la création dans cette région d'un climat de confiance et de bon voisinage seraient dans l'intérêt des peuples et des Etats de la région ainsi que dans l'intérêt d'une plus grande sécurité dans toute l'Asie et dans l'ensemble du monde. Notre pays s'oppose résolument à ce que l'on utilise les Nations Unies pour aider les criminels de Pol Pot et les réactionnaires khmers qui complotent avec eux, et il est d'avis qu'il faut les bannir rapidement de l'Organisation.

73. L'Organisation des Nations Unies ne répondra pas aux espoirs placés en elle et se trouvera tenue à l'écart du processus de règlement de la question en Asie du Sud-Est si elle fonde son attitude sur la reconnaissance de la légitimité du régime génocide de Pol Pot.

74. Il est nécessaire de veiller à ce que le budget de l'Organisation des Nations Unies cesse de financer les activités du Comité spécial de la prétendue Conférence internationale sur le Kampuchea, qui, en fait, vont à l'encontre des intérêts des peuples de l'Indochine et de la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est.

75. Enfin, au lieu de soutenir ce qui reste des partisans de Pol Pot en dehors des frontières du Kampuchea, les Nations Unies devraient apporter une assistance plus importante au peuple kampuchéen qui se livre à une œuvre de reconstruction nationale.

76. En faisant allusion à ces points, nous aimerions souligner aussi que les Nations Unies ont le devoir de promouvoir la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est et d'établir des relations normales de bon voisinage et de coopération entre les pays de la région. Les Nations Unies pourraient, en particulier, apporter leur contribution à l'établissement d'un dialogue entre les pays indochinois et les pays membres de l'ANASE dans leur quête d'un règlement des problèmes qui existent entre eux sur la base de l'égalité des droits, du respect de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, tout en tenant compte des intérêts des uns et des autres.

77. Nous appuierons tout effort de ce genre tendant à développer le dialogue et nous sommes prêts à contribuer à un processus aussi louable. Nous nous réservons le droit d'expliquer en détail notre attitude à propos de cette affaire en temps voulu, lorsque l'Assemblée générale discutera de la question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est.

78. En s'attaquant aux nombreux problèmes complexes de reconstruction nationale, le peuple kampuchéen peut compter sur l'aide et l'appui entiers des pays socialistes. Pour ce qui est de l'Union soviétique, elle a fourni et continuera de fournir toute l'assistance nécessaire au peuple kampuchéen. Après 1979, par exemple, pour aider la République populaire du Kampuchea à restaurer son économie, l'Union soviétique a apporté à son gouvernement une assistance bénévole et des crédits à long terme sans intérêt, pour permettre la mise en marche, entre 1980 et 1985, d'une cinquantaine d'installations, ainsi que certaines activités. Cette aide est fournie de manière planifiée et à long terme, conformément à des programmes mutuellement concertés, par l'application de plans et la fourniture de matériel, d'équipement et d'experts. Une aide est apportée dans le domaine de la construction et de la reconstruction d'installations industrielles et agricoles ainsi que dans le domaine des transports, des télécommunications, de la santé publique et de la formation d'experts nationaux dans d'autres sphères.

79. Rien que l'année dernière, l'Union soviétique a fourni pour 70,8 millions de dollars de marchandises à la République populaire du Kampuchea, et des produits pétroliers, des camions, des excavatrices, des bulldozers, des tracteurs, des automobiles, des pièces de rechange pour des machines et pour l'équipement, des métaux, du papier, des tissus, du savon et d'autres produits ont été envoyés au Kampuchea. En même temps, nous avons envoyé gratuitement divers produits pour un montant total de 16,1 millions de dollars. Nous espérons que ceux qui maintenant fournissent une aide aux bandes polpotistes et les incitent à des provocations contre le peuple de la République du Kampuchea ne perdront pas de vue

cette assistance soviétique, qui se manifeste non seulement en paroles mais en actions.

80. Pour terminer, ma délégation tient à formuler l'espoir que le bon sens finira par l'emporter et qu'il sera mis fin aux manœuvres sordides auxquelles nous assistons à propos du Kampuchea, qui sapent l'autorité des Nations Unies. Toutes tentatives pour empêcher l'édification d'une vie nouvelle et détourner le peuple kampuchéen de sa voie ne sont qu'illusoire. Le peuple kampuchéen a choisi la structure sociale qu'il souhaite créer dans son pays ainsi que ses propres amis et ceux sur qui il pourra compter. Personne n'a le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays; personne n'est en mesure de faire obstacle au développement politique et socio-économique du Kampuchea. C'est un processus irréversible.

81. M. OULD HAMODY (Mauritanie) : Encore une fois, la délégation de la République islamique de Mauritanie exprime sa profonde déception devant le peu d'évolution réellement encourageante de l'expression de la volonté politique clairement exprimée par une partie essentielle pour une solution pacifique de la tragédie que vit, depuis 1979, le peuple khmer. Pourtant, notamment depuis 1981, nous pouvons enregistrer certains développements qui, pour être insuffisants, n'en sont pas moins prometteurs.

82. D'abord, la Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue ici même du 13 au 17 juillet 1981 a, par sa déclaration¹ et sa résolution², adoptées par tous les participants, tracé le cadre adéquat — celui de l'Organisation des Nations Unies — et le moyen approprié — celui de la négociation — pour une solution véritable du conflit. Ensuite, la constitution, l'an dernier, d'un gouvernement tripartite de coalition du Kampuchea démocratique, sous la présidence de Samdech Norodom Sihanouk, a apporté la preuve que la résistance s'appuyait sur un consensus national khmer, en un front national élargi et représentatif.

83. Notre pays, dont l'amitié constante n'a jamais fait défaut aux trois peuples indochinois — lao, khmer et vietnamien — est de plus en plus préoccupé par la poursuite de la guerre au Kampuchea, avec les cycles habituels de l'invasion et de la résistance et tout leur cortège d'horreur et de destruction.

84. C'est pourquoi, plus que jamais, nous réitérons notre soutien à toutes les résolutions adoptées par l'Organisation depuis sa trente-quatrième session, en 1979, pour le retour d'une paix générale sur toute la péninsule et pour le respect mutuel de la souveraineté de ces trois nations.

85. A ce propos, nous faisons mention particulière des conclusions de la Conférence internationale sur le Kampuchea et de la résolution 37/6 de l'Assemblée générale. Qui plus est, coauteur du projet de résolution A/38/L.2 et Add. 1, dont l'Assemblée est actuellement saisie, la Mauritanie tient à rappeler sa position constante sur la question. Cette politique se fonde sur la nécessité d'un retrait total de toutes les forces étrangères du Kampuchea et sur la fin de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de ce pays. De l'avis de notre délégation, la communauté internationale, dont cette assemblée est la vraie et seule expression, devra assurer la réalisation de ces deux préalables par des voies pacifiques négociées, afin de faciliter la restauration, puis la préservation, de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Kampuchea démocratique et de permettre au peuple kampuchéen de déterminer, en un choix libre et démocratique, sa propre destinée. Ainsi, et conformément à sa vocation, l'Organisation aura rétabli les principes essentiels de l'esprit et de la lettre de la Charte

des Nations Unies et de toute la doctrine établie par notre communauté, dans de si nombreuses résolutions adoptées depuis la première session de l'Assemblée générale.

86. Nous aurons également contribué à la réduction de la tension en Asie du Sud-Est et limité les souffrances de ces admirables peuples indochinois. Ces peuples, auxquels nous réaffirons notre sympathie, notre respect et notre amitié, méritent cela pour avoir enduré tant de sacrifices pour leur liberté et pour avoir affronté tant d'adversités depuis 1945, l'année même — et cela n'est pas une simple coïncidence — où les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies paraphaient la Charte.

87. M. LING Qing (Chine) [*interprétation du chinois*] : Pour la cinquième fois, la question du Kampuchea, qui retient l'attention mondiale, est examinée par l'Assemblée générale. Au cours des quatre dernières sessions, des résolutions ont été adoptées à une écrasante majorité, qui demandaient le retrait complet des troupes étrangères du Kampuchea de façon à permettre au peuple kampuchéen d'exercer son droit à l'autodétermination, à l'abri de toute ingérence extérieure. Tout cela montre combien la communauté internationale est préoccupée par la situation du Kampuchea et représente la voix de la justice pour de nombreux pays du tiers monde et leurs peuples. Cependant, foulant aux pieds les résolutions adoptées au cours des sessions antérieures de l'Assemblée générale, les autorités vietnamiennes ont refusé de retirer leurs troupes du Kampuchea. Voilà la cause profonde de l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons d'aboutir à une solution juste de la question du Kampuchea. La communauté internationale se doit donc aujourd'hui d'apporter, sans plus tarder, un soutien constant à tous les éléments des forces patriotiques du Kampuchea dans leur lutte contre l'agression étrangère et de démasquer les divers stratagèmes auxquels recourent les autorités vietnamiennes à propos de la question du Kampuchea, afin d'obliger le Viet Nam à appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et à retirer, sans condition, ses troupes d'agression du Kampuchea.

88. L'année dernière, le peuple kampuchéen et ses forces armées ont poursuivi la lutte au prix de souffrances indicibles et ont écrasé la cinquième offensive déclenchée en saison sèche par les troupes vietnamiennes. Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, dirigé par le prince Norodom Sihanouk, a résisté à de terribles épreuves sur les plans militaire, politique et diplomatique. Il a renforcé la coopération et l'unité de tous les éléments des forces patriotiques, élargi son influence à l'intérieur et à l'extérieur et encouragé le développement réussi de la lutte du peuple kampuchéen contre l'agression vietnamienne, dans la défense de son pays. L'apparition de cette nouvelle situation est vraiment des plus encourageantes.

89. Toutefois, les autorités vietnamiennes persistent à s'entêter dans leur politique d'agression contre le Kampuchea en dépit de difficultés croissantes sur le champ de bataille, d'un isolement toujours plus grand dans le domaine international et d'une diminution du soutien dont bénéficie chez elles leur politique d'expansion. Les troupes d'agression vietnamiennes occupent de larges bandes du territoire du Kampuchea et continuent de lancer de folles attaques contre les zones libérées du Kampuchea dans une vaine tentative d'annihiler les forces patriotiques du Kampuchea. C'est ainsi qu'elles ont continué de bombarder des camps de réfugiés et des villages, tuant des réfugiés innocents et des civils pacifiques. Elles ont lancé des raids fréquents en territoire thaïlandais et ont également, à maintes reprises, indiqué que « l'antagonisme irait croissant » et qu'« il pourrait même y avoir extension du conflit », dans un effort visant à exercer une

menace militaire et un chantage contre la Thaïlande et les autres pays de l'ANASE.

90. Il convient particulièrement de relever qu'au cours de ces dernières années le Viet Nam a transporté des centaines de milliers de Vietnamiens pour qu'ils s'installent au Kampuchea afin d'assimiler et d'absorber la nation du Kampuchea, de piller ses ressources naturelles et d'accélérer le plan de vietnamisation. Il s'agit là d'un sinistre complot pour perpétuer l'occupation du Kampuchea. Les autorités vietnamiennes prétendent que cette installation de Vietnamiens au Kampuchea se fait avec l'approbation du Gouvernement de Phnom Penh, mais ce gouvernement n'est que le fantoche du Viet Nam. Son approbation signifie simplement que ce projet a l'aval de Hanoi. Une telle affirmation ne fait que révéler involontairement que les autorités vietnamiennes reconnaissent comme un fait la vietnamisation du Kampuchea.

91. En poursuivant leur guerre d'agression contre le Kampuchea, les autorités vietnamiennes font fi de diverses manières des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Outre leur ancien subterfuge visant à répandre le mythe de la « menace chinoise » ou à demander que s'instaure un « dialogue collectif » entre l'Indochine et les pays de l'ANASE, elles se sont évertuées cette année à inventer de nouveaux tours pour donner le change à l'opinion internationale et, ce faisant, se libérer de l'isolement.

92. Une des nouvelles supercheries est d'inventer le mensonge selon lequel la question du Kampuchea est « un problème entre la Chine et le Viet Nam ». On se souviendra nettement que la question du Kampuchea n'est apparue qu'après que le Viet Nam ait envahi et occupé le Kampuchea par la force armée vers la fin de 1978. L'invasion armée du Kampuchea par le Viet Nam n'est autre chose que l'occupation armée d'un pays voisin par le recours à la force militaire. C'est une étape cruciale du plan du Viet Nam appuyé par une superpuissance pour créer une « fédération indochinoise » et poursuivre ensuite son expansion vers l'Asie du Sud-Est. Ce faisant, il foule aux pieds non seulement l'indépendance et la souveraineté du Kampuchea, mais encore fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est ainsi que sur l'ensemble de l'Asie. Par conséquent, la question du Kampuchea est à la fois celle du peuple kampuchéen qui lutte pour résister à l'agression du Viet Nam, et aussi la question de la lutte des pays de l'ANASE, de la Chine et de tous les autres peuples et pays qui entendent défendre la justice et résister à l'agression; c'est la cause de la paix en Asie du Sud-Est et dans le monde. Il ne s'agit nullement d'une question bilatérale entre la Chine et le Viet Nam, pas plus que d'une question régionale entre les pays de l'ANASE et ceux de l'Indochine.

93. En ce qui concerne les relations sino-vietnamiennes, les peuples des deux pays ont une longue tradition d'amitié. Les efforts faits par le Gouvernement chinois et par son peuple pour rehausser et renforcer cette amitié sont bien connus de tous et ont même été admis par les dirigeants vietnamiens eux-mêmes. Certes, des problèmes et des différends ont surgi entre les deux pays, mais la détérioration rapide de leurs relations n'est intervenue qu'après l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam. Il est aisé d'en trouver la raison. Il s'agit de l'opposition résolue de la Chine à la politique d'agression et d'expansion du Viet Nam, de son soutien inébranlable à la lutte menée par le peuple du Kampuchea contre l'agression vietnamienne dans la défense de son indépendance et de sa souveraineté, du désir de la Chine, en accord d'ailleurs avec le reste de la communauté internationale, d'apporter son appui à la cause de la justice dans le problème du Kampuchea.

94. A l'heure actuelle, le problème du Kampuchea est sans aucun doute devenu l'obstacle principal au rétablissement des relations normales entre la Chine et le Viet Nam. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement chinois a déclaré à maintes reprises que si le Viet Nam s'engage à retirer sans condition ses troupes du Kampuchea et s'il prend des mesures appropriées à cette fin, les Chinois, quant à eux, seront disposés à entamer des pourparlers pour normaliser les relations entre les deux pays. En outre, la Chine reconnaît qu'une fois que les troupes vietnamiennes se seront retirées il conviendra d'organiser, sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies, un plébiscite dans le nouvel Etat indépendant du Kampuchea afin de lui permettre de choisir son gouvernement. La Chine espère sincèrement que le gouvernement élu entretiendra des relations amicales et de bon voisinage avec tous ses voisins, y compris le Viet Nam. Voilà qui montre clairement combien est juste la position de la Chine qui ne recherche aucun gain égoïste. La question du Kampuchea, de toute évidence, ne se réduit pas à un « problème entre la Chine et le Viet Nam », comme voudraient nous le faire croire les autorités vietnamiennes. Cet argument n'est qu'une tentative de leur part de masquer l'agression du Viet Nam contre le Kampuchea.

95. La deuxième supercherie à laquelle ont recours les Vietnamiens est la farce du « retrait partiel des troupes ». Depuis que cette escroquerie du « retrait partiel des troupes » l'an dernier a été démasquée et condamnée par la communauté internationale, les autorités vietnamiennes se sont, par tous les moyens, évertuées à faire beaucoup de bruit pour nous rejouer le même « tour » en mai dernier en organisant toute une série de cérémonies avec force fanfares, tant à Phnom Penh que dans la ville de Ho Chi Minh. Elles ont même invité à ce spectacle des correspondants de presse étrangers. Toutefois, d'après les rapports oculaires de ces correspondants étrangers, 1 500 personnes seulement sont venues à la cérémonie. A ce rythme, il faudra plus d'un siècle aux forces d'agression vietnamiennes pour se retirer du Kampuchea. Qui plus est, les faits montrent à l'évidence que tout ce qu'ont fait les Vietnamiens n'était rien de plus que d'assurer la relève d'une garnison, et décrire cela comme étant un retrait de troupes n'est qu'une énorme farce.

96. Si le Viet Nam veut sincèrement appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et s'engager à retirer toutes ses troupes du Kampuchea, il sera peut-être possible d'envisager un retrait de troupes par groupes, dans le cadre d'un plan général de retrait de ses forces, mais il devrait être assorti d'un calendrier bien précis, être entrepris sous contrôle et ne pas trop traîner en longueur. Dans l'intervalle, aucune unité nouvelle ne devrait être envoyée au Kampuchea, sous quelque forme ou quelque prétexte que ce soit. Tel est, pour le Viet Nam, le seul moyen de manifester son désir sincère de retirer ses troupes. Toute autre attitude, même si les autorités du Viet Nam pouvaient donner à leurs troupes d'agression un nom qui sonne mieux que « volontaires » ou si elles organisaient des cérémonies de retrait plus spectaculaires encore, serait dénuée de sens.

97. Leur troisième supercherie est le propos selon lequel le Viet Nam est en faveur de l'indépendance, de la neutralité et du non-alignement du Kampuchea et que le Viet Nam poursuit le même objectif que l'ANASE. Mais, comme chacun le sait pertinemment, un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné, comme le préconisent le Gouvernement chinois et la communauté internationale, ne saurait exister qu'après le retrait total des troupes vietnamiennes du Kampuchea et l'autodétermination du peuple de ce pays. Cela a été clairement exprimé dans les

résolutions adoptées antérieurement par l'Assemblée générale. En revanche, ce que les autorités vietnamiennes entendent par indépendance, neutralité et non-alignement du Kampuchea, c'est légitimer le régime fantoche de Heng Samrin et demander à la communauté internationale de reconnaître l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam comme un fait accompli. Encore que dans leur libellé les deux formules soient identiques, elles diffèrent diamétralement quant au sens. Si le Viet Nam souhaite vraiment l'indépendance, la neutralité et le non-alignement du Kampuchea, pourquoi a-t-il alors refusé d'appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU ? Nguyen Co Thach, le ministre des affaires étrangères du Viet Nam, a dû reconnaître que, bien que le Viet Nam emploie les mêmes termes que les autres pays, cela ne signifie pas que leurs positions sont identiques, et que certaines de leurs opinions sont semblables en apparence uniquement. Ses remarques montrent bien à quel point l'affirmation selon laquelle le Viet Nam est « favorable à l'indépendance, à la neutralité et au non-alignement du Kampuchea » est fautive.

98. La guerre d'agression perpétrée par le Viet Nam contre le Kampuchea dure depuis près de cinq ans. Elle n'a apporté que des souffrances indicibles au peuple kampuchéen. Qui plus est, elle fait peser une lourde menace sur la paix et la stabilité de la région de l'Asie du Sud-Est. Comme tous les autres pays et peuples épris de paix et de justice de par le monde, le Gouvernement et le peuple chinois espèrent sincèrement que l'on pourra parvenir à un règlement juste et raisonnable de la question du Kampuchea dans les plus brefs délais, afin que l'indépendance nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea soient rétablies sans tarder, que le peuple du Kampuchea puisse à nouveau mener une vie pacifique et heureuse et que le peuple vietnamien, qui a si lourdement pâti de décennies de guerre, puisse se consacrer sérieusement à la reconstruction de sa patrie. Toutefois, afin de perpétuer leur occupation du Kampuchea, les autorités vietnamiennes n'ont cessé de traiter les résolutions de l'ONU et la Déclaration de la Conférence sur le Kampuchea¹ avec mépris et n'ont montré aucun signe de leur bonne foi quant au retrait de leurs troupes du Kampuchea. En présence d'une réalité aussi brutale, la communauté internationale ne peut, conformément aux résolutions de l'ONU et aux principes de la Déclaration sur le Kampuchea, que prendre toutes les mesures nécessaires pour démasquer et condamner à temps les crimes et les machinations des agresseurs et pour apporter un soutien énergique au peuple kampuchéen dans sa lutte pour la libération nationale. C'est ainsi qu'il convient d'agir pour régler le plus rapidement possible la question du Kampuchea.

99. Le Gouvernement chinois espère que, conformément au principe suivi lors de précédentes sessions de l'Assemblée générale selon lequel le Viet Nam doit retirer ses troupes du Kampuchea pour que le peuple kampuchéen décide de son propre destin, l'actuelle session de l'Assemblée apportera une nouvelle contribution à l'instauration de conditions favorables au règlement de la question du Kampuchea, qu'elle défendra la justice et la dignité de l'humanité et assurera la sauvegarde de la Charte des Nations Unies et des normes fondamentales régissant les relations internationales. Nous accueillons avec satisfaction le projet de résolution présenté conjointement par les cinq pays de l'ANASE et d'autres Etats et nous demandons à tous les Etats Membres de l'appuyer.

100. M. ALATAS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : La réalité tragique qu'est la persistance du conflit et de la tragédie humaine qui se déroulent au Kampuchea

continue à préoccuper profondément la communauté internationale et notamment les pays voisins de l'Asie du Sud-Est. Le fait que, pour la cinquième année de suite, l'Assemblée générale discute à nouveau du sort de cette terre tourmentée en est le témoignage. Au cours de ces années, l'Organisation n'a mené aucun effort pour parvenir à un règlement politique, mais toutes les résolutions adoptées à cette fin sont restées sans effet. Des forces étrangères se trouvent encore au Kampuchea et le peuple kampuchéen continue de se voir privé de son droit inhérent de choisir sa propre destinée sous la conduite du gouvernement de son choix. De surcroît, la situation au Kampuchea continue d'être la principale source de tension en Asie du Sud-Est aujourd'hui et a porté un rude coup à l'apparition de nouveaux types de rapports fondés sur l'harmonie et la coopération réciproque, dans une région qui depuis si longtemps est le théâtre de luttes meurtrières et de l'intervention des grandes puissances.

101. Nos espoirs d'un règlement pacifique du conflit ont été ravivés par l'adoption, lors de la Conférence internationale sur le Kampuchea, à laquelle ont participé la majorité des Etats Membres, d'une Déclaration¹ et d'une résolution² qui fournissent un cadre équilibré et juste ainsi que les éléments essentiels d'un tel règlement. L'Indonésie a puisé un nouvel encouragement dans la décision prise par le mouvement des non-alignés de souscrire à l'appel en vue d'une solution politique globale qui assure le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Kampuchea. Le mouvement des non-alignés a également mis l'accent sur le droit du peuple kampuchéen de choisir librement son destin, à l'abri de toute ingérence, subversion ou coercition.

102. En dépit de cette convergence d'opinions mondiale sur la manière de résoudre le problème et bien que la communauté internationale ait réaffirmé avec éloquence les principes essentiels du non-recours à la force dans les relations internationales et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, nous ne sommes guère plus proches d'un règlement que nous ne l'étions il y a cinq ans.

103. C'est pourquoi le peuple du Kampuchea a dû poursuivre sa lutte pour libérer son pays. Le courage et la ténacité avec lesquels il mène cette lutte, en dépit d'énormes difficultés, tiennent au fait que le peuple kampuchéen sait qu'il lutte pour la survie même de son pays.

104. La résistance nationale a été renforcée par la création du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, sous la direction de Samdech Norodom Sihanouk. Le patriotisme du prince Sihanouk et son dévouement à la cause de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Kampuchea sont incontestables tout comme sa stature internationale. La déclaration qu'il a faite à l'Assemblée le 25 octobre [35^e séance] a été l'affirmation retentissante de la détermination de son gouvernement à rétablir la souveraineté et le caractère non aligné du Kampuchea. L'Indonésie estime que la création et le fonctionnement de plus en plus effectif du Gouvernement de coalition témoignent d'une évolution décisive, qui indique clairement que toutes les forces nationalistes sont unanimes à vouloir libérer leur pays de l'occupation étrangère. L'authenticité et la légalité du Gouvernement de coalition sont largement reconnues par la communauté internationale et cela a été confirmé par le fait que l'Assemblée a accepté les pouvoirs des représentants de ce gouvernement sans procéder à un vote.

105. Quelques délégations ont évoqué la décision prise lors de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du

7 au 12 mars 1983, de laisser vacant le siège du Kampuchea dans ce mouvement. Il faut cependant rappeler que c'est au cours de la sixième Conférence, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979, que cette décision a été prise pour la première fois, en contravention de l'un des principes cardinaux du mouvement des non-alignés, à savoir que toute décision doit être prise par consensus. A l'époque, le Kampuchea démocratique a été privé du siège qui lui revenait de droit, en dépit de l'objection nette et vigoureuse de nombreux Etats Membres. Certes, à New Delhi, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus pour revenir sur cette décision erronée, mais la Conférence a chargé le Bureau de coordination de continuer à examiner la question et de faire des recommandations en vue de trouver une solution à la réunion des ministres des affaires étrangères qui aura lieu en 1985. Cette question litigieuse est donc toujours à l'étude au sein du mouvement et le siège vide du Kampuchea ne saurait être considéré comme une décision définitive du mouvement.

106. A la suite d'une invasion et d'une occupation étrangère, le peuple kampuchéen a connu des souffrances et des privations indicibles. Un grand nombre de réfugiés kampuchéens ont dû fuir en Thaïlande ou le long de la frontière de ce pays pour trouver à se nourrir et se mettre à l'abri. La poursuite des combats et l'instabilité ont à nouveau fait surgir la perspective imminente de voir une vague de milliers de Kampuchéens entrer en Thaïlande, où les installations destinées à l'accueil des réfugiés sont déjà surpeuplées. Bien qu'il en ait résulté le déplacement de milliers de villageois thaïlandais et un immense fardeau pour le Gouvernement thaïlandais, ce dernier a néanmoins continué d'honorer ses engagements humanitaires et d'encourager des programmes d'assistance humanitaire. Ce gouvernement mérite toutes nos louanges et nous espérons que les réfugiés kampuchéens et la population thaïlandaise se trouvant le long de la frontière continueront de recevoir l'aide internationale dont ils ont tant besoin.

107. Aussi affligés que nous soyons par l'afflux de nouvelles vagues de réfugiés à la frontière thaïlandaise, notre attention a été récemment attirée par des rapports faisant état de l'introduction au Kampuchea d'un nombre considérable de nouveaux colons vietnamiens. Dans son allocution, le prince Sihanouk a mentionné le chiffre de 600 000. Les estimations, quant au nombre réel, sont peut-être encore contestables, mais l'on ne saurait toutefois nier les conséquences que ne manquera pas d'avoir un afflux massif de colons vietnamiens au Kampuchea. Si on laisse cet afflux se poursuivre à ce rythme, il imposera une modification démographique menaçant l'intégrité et l'identité du Kampuchea en tant que nation.

108. En dépit de l'absence de progrès notables jusqu'à présent, l'Indonésie et les autres pays membres de l'ANASE n'ont cessé de poursuivre leurs efforts afin de trouver une solution juste et durable au problème kampuchéen, qui constitue, à l'heure actuelle, le principal obstacle à la paix régionale et à la stabilité en Asie du Sud-Est.

109. A leur seizième réunion tenue les 24 et 25 juin 1983 à Bangkok, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE ont renouvelé leur appel en faveur d'un règlement politique d'ensemble sur la base des éléments figurant dans la Déclaration sur le Kampuchea.

110. A l'ANASE, nous sommes convaincus que ces éléments représentent la manière la plus équitable de dégager une solution, car ils permettraient au Kampuchea de renaître comme pays indépendant, souverain et non aligné, tout en tenant pleinement compte des intérêts légitimes de sécurité de tous les pays de la région, y compris le Viet Nam et le Laos. Le rétablissement de la

souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea demeure toutefois la question centrale. Voilà pourquoi tous les efforts doivent avoir pour objectif premier le retrait de toutes les forces étrangères du territoire kampuchéen et l'instauration d'un gouvernement choisi par le peuple kampuchéen, grâce à des élections sous contrôle international, auxquelles participeront tous les Kampuchéens et tous les groupes politiques.

111. Tout en étant pleinement attachée à ces objectifs, l'ANASE n'a cessé de faire preuve de souplesse en ce qui concerne le cadre et le processus permettant d'atteindre ces objectifs. A cet égard, je voudrais me référer à une déclaration commune publiée récemment et distribuée sous la cote A/38/441. Dans cette déclaration, un nouvel appel a été lancé, notamment au Viet Nam, aux grandes puissances et aux autres Etats intéressés, pour qu'ils se joignent à l'ANASE et que, grâce à des efforts intenses, on parvienne à une solution juste qui permettrait au Kampuchea de renaître en tant que nation indépendante et souveraine, en fait et juridiquement. Cette déclaration a notamment rappelé que l'ANASE était disposée à débattre des premières mesures à envisager et qui pourraient être adoptées en vue d'un règlement global. Elles pourraient comporter des retraits échelonnés des troupes vietnamiennes sur une base territoriale et en fonction d'un calendrier bien défini en vue d'un retrait total; le respect d'un cessez-le-feu dans les zones ainsi libérées, lesquelles deviendraient des zones sûres où pourraient s'installer des civils kampuchéens, sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; l'introduction de forces de maintien de la paix ou de groupes d'observateurs afin d'assurer que les retraits ont bien eu lieu et que le cessez-le-feu et les zones sûres sont respectés.

112. On ne peut dire que le ton ou l'intention de cette déclaration commune soit empreint d'animosité ou veuille condamner quelqu'un, car à l'ANASE nous n'avons pas estimé que l'objectif d'un Kampuchea en paix avec lui-même et avec ses voisins, à l'abri de toute intervention étrangère et de toute manipulation extérieure, devrait être source de dissension de la part de qui que ce soit. L'Indonésie espère donc sincèrement que cet appel conjoint lancé par l'ANASE recevra un écho aussi positif que l'esprit qui l'a animé.

113. A cet égard, nous partageons la crainte exprimée par le Secrétaire général dans son rapport [A/38/513] que l'absence prolongée de progrès décisifs sur la voie d'une réduction des divergences concernant des aspects substantiels du problème n'engendre de nouvelles tensions et une détérioration de la situation au Kampuchea. Ma délégation est vivement reconnaissante au Secrétaire général et à son représentant spécial, M. Rafeuddin Ahmed, pour leur dévouement et leur recherche d'une solution pacifique du conflit, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

114. Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, M. Willibald Pahr et au Président du Comité spécial, M. Sarré, du Sénégal, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans la recherche de ce même objectif.

115. Plus que tout autre Etat de la région, le Viet Nam sait le prix et les conséquences de la poursuite d'un conflit et de la polarisation en Asie du Sud-Est, qui ne pourraient qu'entraîner une exacerbation des tensions, de plus lourds sacrifices et une ingérence et un affrontement accrus des grandes puissances dans la région. C'est avec une vive inquiétude que l'Indonésie envisage une telle perspective, car nous estimons qu'une telle évolution ne servirait les intérêts d'aucun pays de l'Asie du Sud-Est.

Mon gouvernement espère donc que le Viet Nam voudra bien admettre qu'il est de son propre intérêt de se joindre aux efforts internationaux pour aboutir à un règlement négocié et que, dans ce but, il fera preuve de bonne volonté et de détermination pour initier un processus de dialogue et de négociation authentiques.

116. L'Indonésie a toujours été favorable à l'idée d'un dialogue bilatéral et de consultations entre les pays membres de l'ANASE et le Viet Nam et le Laos. Néanmoins, des consultations régionales ne peuvent à elles seules permettre d'aboutir à un règlement politique d'ensemble. Il est évident — et c'est d'ailleurs une thèse que n'a cessé de soutenir le Viet Nam — qu'une solution pacifique, juste et durable est difficilement possible sans la coopération de certaines grandes puissances extérieures à la région. L'Indonésie et les autres pays membres de l'ANASE n'ont donc cessé de faire valoir que ce n'est que dans le contexte d'une conférence internationale largement représentative, telle qu'envisagée dans la Déclaration sur le Kampuchea, que l'on pourra élaborer une solution politique prenant en considération les intérêts fondamentaux de toutes les parties intéressées.

117. C'est à ces objectifs qu'est consacré le projet de résolution A/38/L.2 et Add.1. Son application nous permettra de commencer à restaurer la tranquillité et la stabilité en Asie du Sud-Est et d'ouvrir la porte à la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité. Si l'Assemblée générale l'appuie, elle réaffirmera aussi notre attachement au système des Nations Unies dans la recherche d'un règlement pacifique des conflits.

118. M. VO ANH TUAN (Viet Nam): La position du Viet Nam et des Etats indochinois, comme celle de nombreux pays qui ont pris la parole sur le point 23 de l'ordre du jour, c'est de s'opposer à la discussion par l'Assemblée générale de la prétendue situation au Kampuchea, de rejeter toute résolution et tout mécanisme des Nations Unies quant à cette question, et ce, pour les trois raisons fondamentales suivantes.

119. Premièrement, parce qu'une discussion sur le Kampuchea sans le consentement du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, Etat indépendant et souverain, est une intervention grossière dans les affaires intérieures de ce pays et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

120. Deuxièmement, parce que les Nations Unies persistent à reconnaître comme représentant le peuple kampuchéen la clique de Pol Pot qui a massacré plus de 3 millions de Kampuchéens et qui, sous n'importe quelle étiquette, était et reste criminelle et coupable de génocide. C'est une ironie et une immoralité que ces criminels, qui devraient être sévèrement châtiés en conformité avec le droit international, soient au contraire admis à participer à la discussion et au vote sur la question du Kampuchea.

121. Troisièmement, parce que cette discussion sur le Kampuchea, en dépit de l'opposition expresse de l'une des parties directement intéressées, ne pourra qu'exacerber l'affrontement et aller ainsi à l'encontre de l'aspiration commune des peuples de l'Asie du Sud-Est et de la majorité des pays dans le monde pour le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques à travers le dialogue sur une base d'égalité. Une situation d'affrontement en Asie du Sud-Est ne profite qu'à la Chine, qui s'emploie à pousser les pays membres de l'ANASE à s'opposer aux pays de l'Indochine, en vue de faciliter la réalisation de sa politique traditionnelle d'expansion vers l'Asie du Sud-Est.

122. A l'écoute des déclarations de certaines délégations et à la lecture du projet de résolution sur la « situation au Kampuchea », la délégation vietnamienne estime devoir

éclaircir les points suivants. Qui foule aux pieds le droit à l'autodétermination de la nation kampuchéenne ? Qui agresse et massacre le peuple kampuchéen ? Qui utilise les réfugiés kampuchéens comme boucliers pour protéger des criminels de génocide ? Qui emploie ses ressortissants pour intervenir dans les affaires intérieures des autres Etats ?

123. Les réponses à ces questions sont des plus claires. Premièrement, ceux qui exhortent bruyamment à défendre le droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen, sont justement ceux-là qui se sont opposés et continuent de s'opposer non seulement au droit à l'autodétermination, mais au droit le plus sacré de ce peuple qu'est son droit à la vie et à la jouissance de la paix dans l'indépendance et la liberté. Ce sont justement les autorités de Pékin, les maîtres à penser et les protecteurs de la clique de Pol Pot ; ce sont ensuite les Etats-Unis d'Amérique qui, naguère, ont déversé des millions de tonnes de bombes et des substances chimiques toxiques en vue d'exterminer les peuples du Kampuchea et des autres pays de l'Indochine, qui actuellement sont entrés en collusion avec la Chine dans sa politique d'agression contre les pays indochinois et qui, à présent même, viennent d'utiliser leur supériorité militaire absolue pour envahir cyniquement un pays mille fois plus petit que les Etats-Unis, pour la simple raison que le peuple grenadin refuse de se soumettre au *diktat* du Gouvernement américain et a résolu de poursuivre la voie du développement qu'il a choisie librement. Après le renversement et l'expulsion de la clique de Pol Pot hors du Kampuchea, ceux-là continuent d'entretenir, d'entraîner et d'équiper les bandes de Pol Pot dans des sanctuaires situés sur l'autre côté de la frontière pour les faire retourner au Kampuchea saboter l'œuvre de renaissance de son peuple. Au milieu de 1982, avec la collaboration de certains pays membres de l'ANASE, ils ont de même donné le jour à ce dénommé Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, désigné celui-ci président, celui-là premier ministre, dans le vain dessein de cacher sous un cosmétique bon marché la face hideuse du génocide des Polpotistes.

124. Deuxièmement, l'histoire des millénaires antérieurs comme celle des quatre dernières décennies démontre que les trois pays indochinois n'ont jamais agressé aucun autre pays mais que, par contre, ils ont été les victimes des agresseurs extérieurs, à savoir des féodaux, des militaires, des colonialistes, des impérialistes et des hégémonistes de grande nation. La solidarité combattante et la coopération dans tous les domaines entre les peuples des trois pays indochinois, sujets aux mêmes vicissitudes, constituent leur arme acérée et efficace dans la lutte de chaque peuple pour combattre et vaincre l'ennemi commun, défendre l'indépendance et la souveraineté de leurs pays respectifs. C'est dans cet esprit que des volontaires vietnamiens sont venus au Kampuchea pour aider le peuple de ce pays et lutter ensemble contre les colonialistes, les impérialistes et la clique de Pol Pot, agents de Pékin. En deux occasions précédentes, ils se sont retirés du Kampuchea. Il en sera de même cette fois-ci. Les volontaires vietnamiens se retirent progressivement et se retireront entièrement du Kampuchea dès que la sécurité de la République populaire du Kampuchea sera assurée. Demander au Viet Nam de retirer en totalité ses forces du Kampuchea, alors que la Chine et les pays voisins du Kampuchea, en collusion avec elle ainsi que les bandes de Pol Pot, gardent toute liberté d'action, revient à créer toute facilité à la Chine pour ramener au Kampuchea la clique de Pol Pot, camouflée sous l'étiquette de gouvernement de coalition et imposer à nouveau ce régime de génocide au peuple kampuchéen. Pourquoi la Chine et ceux qui sont si zélés à demander le retrait immédiat et

total des troupes vietnamiennes du Kampuchea gardent-ils le silence devant l'occupation par les forces chinoises d'une partie du territoire vietnamien avec l'intention d'y demeurer, et devant l'installation par les Etats-Unis d'Amérique dans un pays membre de l'ANASE de leurs bases militaires en vue de menacer la sécurité des pays de la région ?

125. Concernant les Etats-Unis, c'est le comble de l'ironie que de voir le représentant de ce pays qui a perpétré des crimes immondes contre les peuples des trois pays d'Indochine durant les guerres d'agression les plus barbares de l'histoire et qui vient d'envahir brutalement et d'agresser cyniquement la Grenade, avoir recours au mensonge pour calomnier le Viet Nam, ressasser des leçons de morale à l'américaine et verser des larmes de crocodile sur le sort de ses propres victimes. Ma délégation tient à rejeter catégoriquement toutes les allégations calomnieuses et mensongères du représentant des Etats-Unis.

126. Troisièmement, quelle est la réalité de ces prétendues attaques sur les réfugiés en zones frontalières entre le Kampuchea et la Thaïlande ? La communauté internationale se doit de condamner sévèrement les ignobles agissements de ceux qui abusent des réfugiés pour détourner l'aide humanitaire internationale et utiliser ces mêmes réfugiés en guise de bouclier pour protéger les criminels du génocide.

127. Tout le monde sait que depuis cinq ans les bandes de Pol Pot édifient leurs bases en des sanctuaires situés de l'autre côté de la frontière et que Pékin leur envoie du matériel de guerre et de l'équipement, et que des quantités abondantes de vivres sont détournées pour eux des stocks de l'aide internationale alimentaire destinée aux réfugiés kampuchéens. De ces bases, les bandes de Pol Pot et d'autres réactionnaires khmers montent des coups de main sur le territoire du Kampuchea, pillant, massacrant, terrorisant la population civile et perpétrant des dévastations et des crimes barbares à l'encontre de l'œuvre de reconstruction pacifique du peuple kampuchéen.

128. Chaque fois que ces bandes reçoivent un châtement mérité, comme cela a été le cas au mois de mars de cette année, les autorités de Pékin et ceux qui les suivent se mettent à calomnier à cor et à cri les troupes de volontaires vietnamiens et l'armée populaire du Kampuchea, les accusant d'attaquer les camps de réfugiés et de massacrer les civils. Ce subterfuge du voleur criant au voleur est déjà fort usé et ne trompe plus personne.

129. Quatrièmement, pourquoi fait-on tant de tapage autour de la prétendue vietnamisation du Kampuchea, alors qu'aux derniers chiffres de 1983 le nombre de ressortissants vietnamiens retournant vivre au Kampuchea n'est que de 56 000 personnes, c'est-à-dire moins du dixième de Vietnamiens qui vivaient dans ce pays en 1970. Pour comparer, citons le chiffre de résidents chinois qui, vers la fin de 1982 et sur cinq provinces seulement du Kampuchea, atteignait 61,400 personnes, dont 40 000 à Phnom Penh.

130. Il est clair qu'à la suite de la décision concertée du Viet Nam et de la République populaire du Kampuchea de retirer progressivement les volontaires vietnamiens, la campagne de calomnies d'une occupation militaire du Kampuchea par le Viet Nam n'a plus d'attrait auprès de l'opinion publique. C'est pourquoi les autorités de Pékin et consorts ont déclenché cette nouvelle campagne de calomnies dans le noir dessein de diviser le Viet Nam et le Kampuchea, de saboter la solidarité des trois pays d'Indochine et de détourner l'opinion internationale de cette réalité qu'est la présence dans les pays de l'Asie du Sud-Est de 20 millions de ressortissants chinois, dont de

nombreux milliardaires contrôlant les finances, le commerce et l'économie de ces pays et d'autres groupes plus ou moins armés s'adonnant aux activités de sape à l'encontre des gouvernements légaux.

131. La prétendue efficacité croissante du gouvernement de coalition, tant vantée par certaines délégations, n'existe que dans l'imagination de ses parrains. Comment peut-on parler de l'efficacité d'un « gouvernement » qui ne contrôle pas un seul pouce de terre et ne bénéficie d'aucun soutien populaire ? La demande de la Thaïlande tendant à faire retirer les troupes vietnamiennes à 30 kilomètres de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande le prouve. En même temps, elle démontre le dessein, de l'autre côté, d'aider les criminels du génocide et d'autres factions réactionnaires kampuchéennes à reprendre pied dans le territoire du Kampuchea et à y établir leurs bases de subversion à l'encontre de l'œuvre de renaissance de ce valeureux peuple.

132. La situation actuelle dans la République populaire du Kampuchea diffère totalement du tableau sombre dépeint dans le projet de résolution A/38/L.2 et Add. 1 et par certaines délégations. De nombreux visiteurs étrangers et journalistes occidentaux qualifient de « miracle » la renaissance du peuple kampuchéen. En effet, la déclaration du 21 octobre émanant du Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea l'indique clairement. Je la cite :

« Libéré du régime de génocide du Kampuchea démocratique, le peuple kampuchéen a connu une renaissance rapide. La famine est jugulée. Une assemblée nationale issue du suffrage universel direct et libre a doté le pays d'une constitution démocratique et d'un gouvernement populaire qui assure l'ordre et la sécurité dans la totalité du pays. Ecoles, hôpitaux, pagodes ont rouvert leurs portes. Un million six cent mille élèves et étudiants vont à l'école. L'analphabétisme est en voie d'être liquidé. En dépit de lourdes séquelles du génocide, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea et le peuple kampuchéen avancent à pas sûrs dans la voie de la reconstruction et du développement.

« L'amélioration de la sécurité a permis à la République populaire du Kampuchea et à la République socialiste du Viet Nam de décider d'un commun accord le retrait annuel des troupes volontaires vietnamiennes. Cette décision et les deux retraits partiels des volontaires de l'armée vietnamienne effectués en 1982 et 1983 démontrent à la fois la stabilité et la consolidation de la République populaire du Kampuchea et la politique constante de la République socialiste du Viet Nam dans le respect de l'indépendance et de la souveraineté du Kampuchea. »

133. Pour apprécier toute la valeur et toute la signification de ces prodigieuses réalisations du peuple kampuchéen sous le pouvoir populaire, il faudrait se rappeler que cette renaissance miraculeuse était partie du néant, d'une société rasée complètement et bouleversée de fond en comble, des charniers et des fosses communes, comme de la famine et de l'épuisement. D'autre part, ces réalisations ont été conquises de haute main dans le contexte du blocus économique et du sabotage multiforme, du fait de Pékin et de ses alliés.

134. Le Kampuchea, le Laos et le Viet Nam désirent vivre dans la paix et l'amitié avec tous les pays voisins. Ils veulent oublier le passé, ouvrir une nouvelle page dans l'histoire de leurs relations avec la Chine comme avec les pays membres de l'ANASE. Les trois pays de l'Indochine n'épargnent aucun effort pour trouver une solution adéquate à la situation actuelle, en Asie du Sud-Est. Dans ce but, à maintes reprises, ils ont déclaré clairement leur

position quant à une solution globale des problèmes de l'Asie du Sud-Est, y compris la question du Kampuchea.

135. A la 24^e séance, le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, Nguyen Co Thach, a une fois de plus réaffirmé cette position conséquente englobant : premièrement, le retrait des volontaires vietnamiens du Kampuchea; deuxièmement, la signature des traités de non-agression et de non-intervention entre la Chine et les pays de l'Indochine et l'établissement d'une zone de paix en Asie du Sud-Est; troisièmement, le respect du droit du peuple kampuchéen à décider lui-même de ses propres affaires; quatrièmement, la garantie internationale pour les accords réalisés. C'est là une position empreinte de sérieux, comprenant des propositions réalistes pour une solution globale qui vise à encourager le dialogue en vue de résoudre et le différend entre les pays d'Indochine et la Chine et les divergences entre les pays de la région, sur la base de l'égalité, du respect mutuel des intérêts des deux groupes des pays d'Indochine et de l'ANASE, sans intervention de l'extérieur.

136. Il y a chaque jour de plus en plus de pays — dont des pays occidentaux — qui estiment que la position des trois Etats indochinois est adéquate, tenant dûment compte des intérêts des deux côtés et ne cherchant pas à imposer le point de vue d'un côté à l'autre. Ces pays souhaitent contribuer à la recherche d'une solution en dehors des Nations Unies, pour sortir de l'impasse actuelle due au fait que les résolutions de l'ONU sur le Kampuchea ne respectent que les intérêts d'un seul côté, au détriment des intérêts des pays de l'Indochine et ont été rejetées par les pays de l'Indochine comme par de nombreux autres pays.

137. Dans la Déclaration politique adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, dans la partie concernant l'Asie du Sud-Est, il est mentionné que les chefs d'Etat ou de gouvernement :

« ont instamment prié tous les Etats de la région d'entamer un dialogue conduisant au règlement de leurs différends et à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région » [voir A/38/132, annexe I, par. 113].

138. Cet appel a été accueilli favorablement et accepté par les deux groupes de pays, par les pays indochinois comme par les pays membres de l'ANASE. Ce sont là de nouveaux développements positifs. Et pourtant, à cette session, l'Assemblée est amenée une fois de plus à discuter sur la prétendue situation au Kampuchea. Le projet de résolution qu'on voudrait imposer aux Nations Unies non seulement maintient tel quel le contenu erroné des précédentes résolutions, mais il s'y ajoute de nouveaux points négatifs qui ne sont pas du tout conformes à la réalité de la situation; nous avons analysé et réfuté ces points précédemment. De plus, les citations falsifiées des documents officiels des pays indochinois et l'interprétation tendancieuse de notre bonne volonté concernant la question de la représentation du Kampuchea, dans un but de propagande, ne font que mettre davantage en relief la poursuite de l'affrontement recherché par certaines délégations. Cet exercice n'est d'aucune utilité pour ce qui est de favoriser la tendance au dialogue qui est en train de se développer entre les deux groupes de pays de la région et qui a été bien accueillie et encouragée par de nombreux pays et l'opinion publique dans le monde. Cet exercice équivaldrait à poser de nouveaux obstacles sur la voie du dialogue à peine ouverte.

139. Nous estimons que si les Nations Unies désirent sortir de l'impasse actuelle et jouer le rôle qui leur revient dans la question de la paix et de la stabilité en Asie du

Sud-Est, elles devraient apporter leur contribution dans l'élimination de ces obstacles. Les trois pays de l'Indochine souhaitent sincèrement que les Nations Unies entreprennent des actions appropriées en vue d'aider au dialogue entre les deux groupes de pays de la région. Si pour le moment elles ne sont pas encore en mesure d'agir ainsi, nous pensons qu'elles devraient au moins s'abstenir de toute action de nature à créer de nouveaux obstacles sur la voie du dialogue.

140. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

141. M. BEKHBAT (Mongolie) : La délégation mongole tient à exprimer son profond regret de voir qu'une discussion stérile a, une nouvelle fois, été imposée à l'Assemblée générale à propos de la prétendue question sur la situation au Kampuchea. Nous croyons et nous continuerons à croire que l'examen de ce point aux sessions de l'Assemblée générale est absolument illégal puisqu'il a lieu sans la participation du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea — seul et authentique représentant du peuple kampuchéen — ou son accord clairement exprimé. Nous estimons que cet examen porte atteinte au prestige de l'Organisation et profite à ceux qui l'ont entraînée dans leurs manœuvres et intrigues, lesquelles n'ont pour but que l'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea, en violation des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

142. En ce qui concerne le projet de résolution A/38/L.2 et Add. 1, il a pour base, comme le précédent, la reconnaissance foncièrement erronée de la représentation d'un groupe constitué principalement de criminels responsables de génocide à l'égard du peuple kampuchéen et qui usurpent aujourd'hui illégalement le siège du Kampuchea à l'ONU. D'autre part, ce texte reflète une position unilatérale, celle d'un seul groupe de pays de l'Asie du Sud-Est, et, le moins qu'on puisse dire, présente d'une manière inadéquate l'essence même des événements qui se sont produits ou se produisent dans cette région. L'adoption de ce projet de résolution signifierait, aux yeux de ma délégation, non seulement une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea, un mépris total de la mémoire de plus de 3 millions de victimes innocentes des Polpotistes, mais malheureusement un nouvel obstacle, sur la voie d'un dialogue tant souhaité entre les parties directement intéressées. C'est pourquoi la délégation de la République populaire mongole votera contre ce projet de résolution.

143. M. HUCKE (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : La position de la République démocratique allemande à l'égard de la prétendue question du Kampuchea est bien connue. Ma délégation estime que le projet de résolution A/38/L.2 et Add. 1 est une nouvelle tentative destinée à tromper les Nations Unies et à s'ingérer ainsi dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea.

144. Afin de tirer au clair les vrais motifs qui ont inspiré ceux qui veulent que nous parlions de la prétendue question du Kampuchea, il suffit de se tourner vers les forces impérialistes qui ont suscité ce débat inutile et qui sont responsables des affrontements, du renforcement des armements et des tensions dans le monde. Ce sont ces mêmes forces qui utilisent impitoyablement des conflits régionaux pour servir leurs propres intérêts et vont jusqu'à sacrifier des innocents pour satisfaire leurs ambitions de puissance. L'ingérence dans les affaires intérieures, la pression économique, le discrédit politique, tout comme l'emploi de la force militaire sont autant d'éléments de leur course aventureuse. Ce dont a besoin le Kampuchea,

par-dessus tout, c'est de la paix et de la tranquillité pour assurer son développement social et économique. Il s'agit là d'un domaine important auquel les Nations Unies peuvent contribuer, mais cela suppose tout d'abord que l'on reconnaisse la réalité et que disparaissent à jamais la méfiance, l'ignorance et l'animosité. Jusqu'à l'heure actuelle, les Nations Unies ne se sont malheureusement pas montrées à la hauteur de cette tâche. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea n'a toujours pas la place qui lui revient à l'Organisation des Nations Unies, en tant que seul représentant légitime du Kampuchea.

145. L'ingérence persistante dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea est la véritable cause des tensions et constitue la vraie menace à la paix et à la stabilité dans cette région. Cette position concrète, que plusieurs orateurs ont déjà exprimée au cours du débat, n'est pas reflétée dans le projet de résolution, contre lequel votera donc ma délégation.

146. M. KOROMA (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a étudié attentivement le projet de résolution A/38/L.2 et Add. 1. On se rappelle que l'Assemblée est saisie de la question du Kampuchea depuis cinq ans déjà. Durant cette période, l'Assemblée et la communauté internationale dans son ensemble ont cherché inlassablement à trouver une solution politique pacifique au problème du Kampuchea.

147. Dans le passé, la délégation de la Sierra Leone s'est abstenue lors du vote sur les résolutions relatives à la situation au Kampuchea. Cette abstention était fondée sur notre engagement de respecter les droits de l'homme et la Charte des Nations Unies. Nous pensions alors et nous pensons toujours que nous ne devons pas nous faire complices de ceux qui sont responsables de l'expérience cauchemardesque du peuple kampuchéen dans le passé ni de la possibilité de voir se répéter une telle expérience par la faute de ceux qui en étaient responsables au premier chef.

148. Toutefois, aujourd'hui, après avoir étudié le projet de résolution, ma délégation a décidé de l'appuyer. Ce faisant, nous sommes animés du désir de chercher une solution pacifique à ce problème. Nous avons également essayé de tenir compte des intérêts de toutes les parties intéressées et nous estimons que l'essence — je dis bien l'essence — du projet de résolution tient compte de tous les intérêts en jeu. Notre vote est aussi un témoignage de confiance à l'adresse du prince Norodom Sihanouk et la preuve de notre conviction que cette organisation peut jouer un rôle constructif dans l'instauration de la paix au Kampuchea et dans toute l'Asie du Sud-Est.

149. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/38/L.2 et Add. 1 concernant la situation au Kampuchea. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences financières et administratives de ce projet de résolution figure dans le document A/38/531. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Kampuchea démocratique, Danemark, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Fidji, France, Gabon, Gambie, Allemagne, République fédérale d', Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honruras, Islande, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon,

Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Onian, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Iles Salomon, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Suède, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Afghanistan, Albanie, Angola, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Congo, Cuba, Tchécoslovaquie, Yémen démocratique, Ethiopie, République démocratique allemande, Guyana, Hongrie, République démocratique populaire lao, Jamaïriya arabe libyenne, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Pologne, République arabe syrienne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam.

S'abstiennent : Algérie, Bénin, Cap-Vert, Finlande, Ghana, Guinée-Bissau, Inde, Iraq, Liban, Madagascar, Malawi, Mexique, Panama, Sao Tomé-et-Principe, Trinité-et-Tobago, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Zimbabwe.

Par 105 voix contre 23, avec 19 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 38/3)³.

150. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à expliquer leur vote après le vote.

151. M. BORIO (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Bien que ma délégation ait voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté, elle tient à formuler quelques réserves concernant le quatrième alinéa du préambule. A notre avis, cet alinéa préjuge de la légitimité des régimes en conflit au Kampuchea.

152. M. O'CONNOR (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : L'Irlande a voté pour le projet de résolution, parce que, comme les années précédentes, nous en acceptons l'essentiel. Je tiens cependant à préciser que cela n'implique aucune modification de la position de l'Irlande à l'égard de la représentation du Kampuchea, en dépit du libellé du quatrième alinéa du préambule du projet de résolution.

153. Les comptes rendus de l'Assemblée montrent clairement que le 25 octobre 1982, lorsque cette question fut soulevée officiellement à la trente-septième session [43^e séance], dans le contexte de la présentation à l'Assemblée du rapport du Comité de vérification des pouvoirs, l'Irlande s'est, comme les années précédentes, abstenue.

154. M. FERM (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Comme au cours des années antérieures, ma délégation a appuyé le projet de résolution sur la situation au Kampuchea, qui vient d'être adopté. Notre position n'a pas changé en ce qui concerne la situation au Kampuchea. Nous estimons que la résolution est une nouvelle confirmation des principes qui doivent servir de base à un règlement juste du conflit au Kampuchea. Un tel règlement doit être fondé sur le retrait de toutes les forces étrangères, le rétablissement de l'indépendance souveraine du Kampuchea et du droit de son peuple à l'autodétermination.

155. Je tiens toutefois à bien préciser que ma délégation n'est pas disposée à souscrire à l'ensemble du libellé de cette résolution. Je pense notamment à certains éléments du préambule qui ont été introduits ou changés

depuis l'an dernier. Nous ne sommes pas convaincus que ces modifications soient justifiées.

156. M. SIBOMANA (Rwanda) : La délégation rwandaise a voté favorablement pour le projet de résolution, pour la bonne raison que les graves tourments que traverse le peuple frère kampuchéen ne peuvent laisser mon pays indifférent. Toutefois, ma délégation tient aussi à souligner que son vote ne saurait en aucun cas être interprété comme un changement d'attitude de la part de mon pays en ce qui concerne les deux factions se réclamant du pouvoir au Kampuchea. C'est donc dire que, s'il s'était agi d'un vote séparé, paragraphe par paragraphe, la délégation rwandaise se serait abstenue quant au quatrième alinéa du préambule relatif à la coalition se réclamant du Kampuchea démocratique.

157. Mlle MONCADA BERMÚDEZ (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Le mouvement des pays non alignés s'est toujours prononcé en faveur d'une solution politique globale de la situation en Asie du Sud-Est. De même, il s'est prononcé en faveur du retrait de toutes les troupes étrangères comme garantie de l'indépendance, de l'intégrité et de la souveraineté de tous les Etats de la région, y compris le Kampuchea. Le mouvement a également préconisé la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région, demandant à tous les Etats d'apporter leur soutien à cette initiative.

158. Le Nicaragua appuie pleinement ces principes qui, dans une très grande mesure, sont également reconnus par les parties intéressées, en dépit de leurs différences d'opinion quant à l'importance relative qu'il convient de leur donner. Mon gouvernement rejette, par principe, les objectifs poursuivis par des forces qui, dans différentes régions du monde, ont une origine commune, et qui visent à instaurer ou à remettre en place des régimes qui, loin de représenter le progrès humain et économique pour leurs peuples, représentent la terreur, la violence et l'exploitation.

159. Le régime de Pol Pot, quelle que soit la forme qu'il prenne, correspond à ce genre de régime, et c'est pourquoi mon gouvernement, à l'instar de nombreux autres Etats et du mouvement des pays non alignés, ne reconnaît pas sa légitimité. A cet égard, nous estimons que les Nations Unies devront assumer leur responsabilité au regard des principes de la Charte, en rectifiant leur attitude et en permettant que le siège du Kampuchea soit occupé par le gouvernement auquel il revient légitimement, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea.

160. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, mon gouvernement s'oppose à toute action qui pourrait laisser le champ libre aux ambitions et aux machinations du régime sanguinaire de Pol Pot. D'autre part, mon gouvernement appuiera toute démarche qui, se faisant l'écho des positions adoptées par le mouvement des pays non alignés, devrait déboucher sur une solution juste et véritable du problème. Nous nous opposons fermement aux intentions de plus en plus claires du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qui visent à développer et à renforcer les options militaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, comme l'a démontré l'invasion récente de la Grenade, qui a provoqué la stupéfaction du monde. Cette action est injustifiable à tous points de vue, bien que l'on essaye de la faire passer pour une action émanant de forces démocratiques et comme l'expression légale d'un traité sous-régional.

161. C'est parce que le projet de résolution dont nous sommes saisie ne tient pas compte du point de vue que nous venons de mentionner que mon gouvernement a voté contre ce texte.

162. M. TRAORÉ (Mali) : La délégation malienne a voté en faveur du projet de résolution parce que, comme on s'en souviendra, dans son intervention devant cette assemblée [33^e séance], le Ministre des affaires étrangères de notre pays a rappelé un certain nombre de principes, qui, selon nous, devraient prévaloir dans la conduite entre les Etats. Il s'agit essentiellement du respect des principes qui font la valeur de l'Organisation des Nations Unies, principes auxquels le mouvement des pays non alignés est tellement attaché. Je ne rappellerai pas ces principes qui sont assez connus de l'Organisation. Il s'agit en l'occurrence, pour ne citer qu'un ou deux exemples, du règlement des différends par la négociation et non par la force et du principe de l'autodétermination des peuples, auquel mon pays est fondamentalement attaché.

163. Je pense également que l'on aura compris, après l'intervention de la délégation malienne, que la situation qui prévaut au Kampuchea ne pourra être résolue que par la recherche de solutions politiques. Nous avons estimé que ces éléments étaient contenus dans le texte du projet de résolution et c'est la raison pour laquelle nous avons voté en sa faveur.

164. Cependant, on sait que le texte, par rapport à celui de l'année dernière, comprend une modification. C'est fondamentalement à cause de l'attitude de notre délégation vis-à-vis de cette modification que nous avons tenu à expliquer notre vote. L'année dernière, effectivement, nous pensions que, au lieu de laisser la situation continuer à s'enliser, il semblait qu'une lueur d'espoir ou une approche nouvelle en ce qui concerne la recherche de solutions à la question du Kampuchea étaient apparues. Cependant, après avoir cru pendant un an à cet état de

choses, il se trouve que la situation n'a pas évolué. En d'autres termes, l'alinéa 4 du préambule du texte tel qu'il nous est présenté ne répond pas à l'évolution de la réalité de la situation au Kampuchea et n'est pas non plus conforme avec la pratique malienne quant à la reconnaissance des Etats. C'est pourquoi si un vote séparé avait été demandé sur cet alinéa, le Mali se serait abstenu.

165. M. GUMUCIO GRANIER (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : La Bolivie a voté en faveur du projet de résolution parce qu'il est conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et s'oppose à toute forme d'intervention, directe ou indirecte, en quelque partie du monde que ce soit. De même, nous avons voulu soutenir les activités entreprises par le Secrétaire général en vue d'arriver à une solution plus large de cette question. Ma délégation désire également exprimer des réserves à l'égard de l'alinéa 4 du préambule, qui préjuge une situation qui n'est pas établie; mon gouvernement souhaite qu'il soit tenu compte de cette réserve.

La séance est levée à 13 h 40.

NOTES

1. *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York, 13-17 juillet 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.
2. *Ibid.*, annexe II.
3. La délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines a informé ultérieurement le Secrétariat qu'elle avait eu l'intention de voter en faveur du projet de résolution.